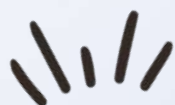




**Espoir 35**

Services, Logement, Activités



# RAPPORT

## *Assemblée générale*

**Exercice 2022**  
AG 06/06/2023

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	P. 3
<b>Partie 1 : Rapport Moral 2022</b> .....	P. 4
I/ Action militante .....	P. 5
II/ Partenariats .....	P. 6
III/ Soutien aux Aidants & Vie Associative .....	P. 6
IV/ Projets en cours .....	P. 7
<b>Partie 2 : Rapport d'activités 2022</b> .....	P. 9
Eléments de contexte .....	P. 11
I/ L'Association ESPOIR 35 .....	P. 12
I/ A - Objet .....	P. 12
I/ B - Historique de l'Association .....	P. 14
I/ C - Le territoire d'intervention .....	P. 15
I/ D - L'offre sociale et médico-sociale d'accueil et d'accompagnement .....	P. 15
I/ E - La population accompagnée .....	P. 17
I/ F - Les événements de l'année 2022.....	P. 18
I/ G - Les projets en cours .....	P. 19
I/ H - Activités professionnelles .....	P. 20
I/ I - Activités loisirs, lien social et séjour vacances .....	P. 20
II/ Bilan Général 2022.....	P. 21
II/ A - Le Conseil de la Vie Sociale (CVS).....	P. 21
II/ B - Le Dialogue Social.....	P. 21
II/ C - Les admissions .....	P. 22
II/ D - La Banque Alimentaire.....	P. 22
II/ E - La communication.....	P. 23
II/ F - Les Ressources Humaines.....	P. 24
II/ G - Démarche qualité - Gestion des risques .....	P. 27
<b>Partie 3 : Activités des établissements et services</b> .....	P. 28
I/ Le SAVS .....	P. 29
II/ Le SAMSAH.....	P. 33
III/ Le Foyer de Vie Kerlorson.....	P. 37
IV/ Habitat Inclusif Ty Armor .....	P. 43
V/ Les Résidences Simone de Beauvoir, Ty Breizh, Kerlorson .....	P. 46
<b>Partie 4 : Rapport Financier</b> .....	P. 28
Comptes administratifs 2022 .....	P. 50
<b>Remerciements</b> .....	P. 56
<b>Lexique</b> .....	P. 60

# Introduction



*« Mesdames, Messieurs, chers Adhérents, Bénéficiaires, Professionnels, Partenaires, chers Amis,*

*Au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale qui ponctue chaque année la vie de notre Association et au cours de laquelle nous allons vous rendre compte de l'activité de l'Association Espoir 35 pour l'année écoulée et évoquer nos projets en cours.*

*Je salue et remercie nos Adhérents fidèles et je souhaite la bienvenue à ceux qui nous ont rejoint depuis notre dernière Assemblée Générale. Je remercie Madame Billard, Vice-présidente du Conseil Départemental, déléguée aux personnes âgées et au handicap, je remercie également les représentants des instances politiques ainsi que les partenaires du secteur du handicap psychique et des institutions médico-sociales ou sanitaires, qui nous honorent de leur présence aujourd'hui.*

*Cette année notre Assemblée Générale aura un contenu particulier puisque dans le prolongement de l'ordre du jour traditionnel, nous aurons le plaisir de partager avec vous, notre nouveau Projet Associatif qui va engager notre Association pour les cinq années à venir.*

*Dès maintenant, je souhaite saluer le travail accompli par tous les acteurs de l'Association mobilisés dans la construction de ce projet.*

*Sans plus tarder, je propose de débiter celle-ci par la présentation du rapport moral de l'année écoulée. Ensuite, Madame Pasquet, experte-comptable au cabinet KPMG, nous présentera le rapport financier de l'exercice 2022 et Monsieur Aubrée, commissaire aux comptes, fera la lecture de son rapport. Enfin, Monsieur Durand, Directeur de l'Association, vous exposera le rapport d'activité.*

*Je déclare donc, ouverte, notre Assemblée Générale. »*

**Hervé FAUVEL**  
Président d'Espoir 35

Part 1

# RAPPORT

*Moral*

# 2022

# Rapport Moral de l'Association

Après 2 années au cours desquelles notre activité a été entravée par la pandémie COVID, l'année 2022 a vu la disparition progressive des contraintes sanitaires et un retour à un niveau d'activité soutenu. Le rapport d'activité présenté par Monsieur Durand en sera une belle illustration.

Dans ce contexte post-Covid caractérisé par une accentuation des troubles psychiques notamment chez les plus jeunes, nous avons continué d'exercer avec conviction et responsabilité nos missions essentielles :

- **Faire reconnaître les besoins** des personnes en situation de handicap psychique
- **Veiller au respect de leurs droits** et améliorer leur **inclusion** dans la cité
- Poursuivre notre **soutien aux Aidants**
- Exercer notre mission de **gestionnaire d'établissements** avec rigueur et détermination

En collaboration étroite avec la direction de l'Association, la gouvernance associative a été active avec la tenue de **8 réunions** de bureau et de gestion, de **4 conseils d'administration** et d'une trentaine de réunions de travail.

Je salue ici l'implication des Administrateurs, des Bénévoles qui ont donné en 2022, **2700 heures** de leur temps personnel, dévoués à l'engagement associatif.

## I/ Action militante

En matière d'action militante, c'est la mobilisation, **il y a près de 30 ans**, de quelques de familles qui a permis à l'Association d'être ce qu'elle est aujourd'hui et d'offrir des solutions de mieux vivre, de bien-être à un peu plus de 250 Bénéficiaires et à leurs proches.

A l'époque, ces familles ont su relever de nombreux défis. Elles se sont en effet trouvées confrontées face à l'absence de reconnaissance du handicap psychique, à l'absence de solutions de logements adaptés, à la mise à distance des proches dans le processus thérapeutique et pour tout cela nous pouvons aujourd'hui les remercier.

Aujourd'hui nous ne pouvons pas nous contenter de rester les dépositaires de cet héritage militant. Il faut continuer à agir, car les défis qui se présentent à nous restent nombreux. Quelques éléments de contexte sont là pour nous rappeler la nécessité d'entretenir un militantisme renforcé :

- La Conférence Nationale sur le Handicap, qui s'est déroulée en avril dernier, a certes annoncé 70 mesures destinées à améliorer l'accessibilité au logement, aux transports et au numérique pour les personnes handicapées mais **la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap psychique dans les politiques d'accessibilité a totalement été oubliée.**
- **Le discours volontariste du tout inclusif** est difficilement compatible avec les singularités des personnes atteintes de handicap psychique. Ne risque-t'il pas de maintenir, de remettre en première ligne les familles dans des situations d'isolement et de charge mentale épuisantes ?
- La dégradation constatée depuis plusieurs années de l'accès aux soins entraîne **une prise en charge trop tardive** des personnes et une aggravation des pathologies psychiques.

Cet état des lieux, loin d'être exhaustif nous rappelle ainsi l'obligation d'entretenir un militantisme exigeant. Il nécessitera peut-être aussi d'améliorer la transversalité avec l'ensemble des acteurs qui oeuvrent au service de la cause du handicap psychique.

En 2022, notre action militante se traduit par la représentation de l'Association dans une trentaine d'instances au niveau du Département dont vous trouverez la liste dans le rapport d'activités.

Parmi celles-ci nous trouvons :

- **la CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) et la **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) où nous siégeons pour apporter avec l'UNAFAM notre expertise sur les problématiques spécifiques des personnes en situation de handicap psychique.

- **le Conseil de Surveillance du CHGR et également la MDU** (Maison Des Usagers) où nous assurons une permanence pour apporter des réponses aux personnes atteintes par une maladie psychique et aux familles.
- **le PTSM** (Plan Territorial de Santé Mentale) et ses comités locaux répartis sur le territoire départemental avec notamment les antennes de Rennes, Vitré et Saint-Malo.

Je remercie Mesdames Gauthier, Blanchet, Le Guen et Monsieur Chopin pour leur participation active à ces instances.

Nous sommes également présents aux Conseils d'Administration :

- du **Collectif Handicaps 35** qui regroupe les associations départementales dédiées à tous les handicaps où nous sommes représentés par Madame Catherine Blanchet en qualité de secrétaire.
- du **Baillieur social NEOTOA** avec lequel nous avons réalisé la Résidence Accueil «Ty Breizh» à Vitré et au sein duquel nous sommes représentés par Monsieur Gérard Potin.
- d'**ASSIA** où nous sommes représentés par Monsieur Yann Durand.

Enfin dans une volonté d'intégration dans le tissu local, nous sommes présents au CCAS de la ville de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche par la voix de Monsieur Éric Chopin.

## II - Partenariats

Toutes ces instances auxquelles nous participons nous conduisent à développer et à faire vivre des partenariats afin que le handicap psychique soit encore mieux connu et plus largement pris en compte. Cela passe par le développement de liens avec les acteurs du médico-social, du sanitaire et du social.

A ce titre, nous sommes associés fondateurs du groupement « **Un chez soi d'abord** », aux côtés du **CHGR**, de **L'APASE**, du **SEA 35** et de **l'AIVS**. Il vise à offrir un logement permanent et un accompagnement aux personnes durablement sans abri et atteintes d'une pathologie mentale sévère.

Constitué fin 2021, ce groupement est entré dans sa phase opérationnelle en septembre dernier.

A côté de ce partenariat récent, nous poursuivons nos liens avec le **GEM** (Groupement d'Entraide Mutuel) de **l'Antre 2** et continuons notre collaboration avec **ASSIA Réseau UNA et LADAPT**, qui avait été entreprise en 2016 à l'ouverture de notre SAMSAH.

Enfin, dans le secteur du logement nous sommes en lien avec **le SIAO** (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) qui fédère les organismes de logements pour les personnes en situation de vulnérabilité.

## III-Le soutien aux Aidants et la Vie Associative

En ce qui concerne le soutien aux Aidants et la vie associative, nous avons enfin pu, après 2 années perturbées, renouer avec tous les moments festifs qui jalonnent la vie de l'Association.

Ce fut tout d'abord, en septembre, notre traditionnel pique-nique organisé sur le site de Kerlorson puis, le 9 décembre, notre repas de Noël au cours duquel, Bénéficiaires, Professionnels, Bénévoles et Aidants ont pu retrouver le plaisir du vivre ensemble.

La dynamique de la vie associative s'est également traduite par :

- L'organisation en Avril **des 2<sup>èmes</sup> rencontres d'Espoir 35** sur le thème de l'activité physique adaptée. Pour cela nous avons eu le plaisir d'accueillir le Professeur François Carré, cardiologue, pour une conférence sur les bienfaits innombrables de l'activité physique y compris pour les personnes en situation de souffrance.
- **L'achèvement du cycle de formation à l'intention des familles et des aidants** organisé par Mesdames Boizard et Gauthier et animé par Monsieur Fontaine.
- Sous l'impulsion de ses Bénévoles, la **Banque Alimentaire** a poursuivi ses activités et ce sont **533 colis alimentaires** qui ont été distribués au cours de l'année 2022.

Parmi les autres événements et actions en faveur des Bénéficiaires et des familles nous pouvons aussi mentionner :

- La rédaction du livret d'accueil remis à chaque nouvelle famille et Aidants
- La parution de 2 éditions du journal de l'Association
- La rencontre des nouvelles familles assurée par Monsieur Chopin et Madame Boizard
- L'animation de l'activité jardinage par Madame Le Bihan

Enfin, entre les mois de juin et septembre nous avons proposé plusieurs séjours ou mini-séjours vacances à nos Bénéficiaires. Ainsi sur les 3 mois d'été, **8 séjours** ont été organisés qui ont permis à **50 Bénéficiaires** de s'offrir une parenthèse estivale.

Merci à tous les Bénévoles et Professionnels qui se sont impliqués dans ces actions et ont contribué ainsi à la vitalité de notre vie associative.

Cette vitalité se traduit par une progression de notre nombre d'Adhérents qui est passé de **104 à 113 en 2022**.

En parallèle de cette présentation des faits marquants de notre vie associative, je voudrais enfin remercier l'ensemble des donateurs pour leur générosité et saluer particulièrement la contribution indéfectible depuis maintenant plus de 20 ans de nos sponsors au travers de 2 actions :

- Le 20<sup>ème</sup> **raid de l'Amicale Breizh Cyclo**, qui s'élancera encore sur les routes de France samedi prochain pour un périple d'environ 1000 kms et la 21<sup>ème</sup> édition du **trophée Golf Lion's club Rennes Armorique**.

Un grand merci à toutes et à tous.

## IV-Projets en cours

Nous avons, en 2022, 2 projets qui se sont concrétisés sur ces premiers mois de l'année 2023.

Il s'agit tout d'abord de l'**Habitat Inclusif «Ty Koad» situé à La Bouëxière**, qui a accueilli ses premiers habitants le 1<sup>er</sup> février dernier et que nous avons eu le plaisir d'inaugurer le 30 mai. Cet ensemble immobilier regroupe **6 logements et permet à ses résidents de partager des moments collectifs tout en cultivant leur autonomie** dans un environnement sécurisé.

Sur le même modèle inclusif, nous avons ouvert **«Ty Armen»**, le 1<sup>er</sup> juin dernier, **6 logements à Saint-Malo dans le quartier de Paramé**.

Avec ces 2 programmes, nous proposons aujourd'hui, au travers de nos **3 Résidences Accueil, du Foyer de Vie et des nos 3 Habitats Inclusifs, une solution d'hébergement à 89 Bénéficiaires**.

Sans dévoiler le contenu de notre nouveau projet associatif qui vous sera présenté, je peux vous assurer la volonté du Conseil d'Administration, de la Direction à poursuivre notre développement avec détermination certes mais aussi avec réalisme.

**Le développement n'est pas une fin en soi** et doit procéder par étapes. Nous avons connu au cours de ces 3 dernières années, un développement très important tant en nombre de logements que de personnes accompagnées. Aujourd'hui, il apparaît utile d'analyser la pertinence de nos modèles et de tirer les enseignements de l'observation de leurs fonctionnements avant d'engager de nouveaux projets. Cette approche est d'autant plus nécessaire que notre environnement s'avère de plus en plus complexe :

- Si **avoir un toit sur la tête** constitue l'une des premières dignités, la crise aigüe que traverse le logement et plus particulièrement le logement social ne favorise pas l'émergence de nouveaux projets.
- **Les contraintes juridiques et réglementaires** pèsent de plus en plus sur nos organisations. Un récent arrêté du conseil d'état indique par exemple, que tous les Habitats Inclusifs de plus de 6 personnes en situation de handicap devront être soumises à la réglementation des établissements recevant du public, ce qui n'est pas sans questionner les libertés fondamentales des personnes, telle que la possibilité de vivre en couple au sein de son logement.

Une telle disposition, si elle devait être élargie à l'ensemble de nos structures constituerait un obstacle difficilement contournable pour notre stratégie de développement.

A partir de ces 2 exemples, nous percevons clairement la distance énorme qui existe entre les discours d'intention et la réalité opérationnelle de notre quotidien.

Allons-nous pour autant sombrer dans l'inaction ? Certainement pas. Forts de nos valeurs, de notre histoire nous poursuivrons avec énergie notre mission en multipliant les rencontres avec les bailleurs sociaux, les municipalités et nos interlocuteurs privilégiés que sont le **Conseil Départemental**, la **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités** et l'**Agence Régionale de Santé** pour continuer à assurer nos missions au service des personnes atteintes de handicap psychique et de leurs familles.

Enfin, comme l'espoir nous va si bien, je terminerai la présentation de ce rapport moral par une citation pleine de vitamines d'espoir. Il s'agit d'une citation de Margaret Mead, une anthropologue américaine qui disait ceci :

*« Ne doutez jamais qu'un petit nombre de personnes puisse changer le monde. En fait c'est toujours ainsi que le monde a changé »*

Au terme de mon propos je souhaite, au nom du Conseil d'Administration remercier l'engagement, le professionnalisme et les capacités d'adaptation de l'ensemble des acteurs de l'Association Espoir 35.

Merci à toutes et à tous.



Part. 2

# RAPPORT *d'activités*



# Introduction

2022 marque la sortie de la Pandémie, pour un « art de vivre avec », nous adaptant collectivement désormais, aux vagues successives, après deux ans de paralysie.

Cette année, ce n'est plus l'omniprésente préoccupation sanitaire qui a mobilisé les professionnels. Nous avons composé avec ses conséquences.

Dans le domaine social d'abord, les engagements politiques ont peiné à se mettre en place, pour n'éclorre qu'en décembre, avec des revalorisations salariales promises, qui n'ont pas été versées pour tous. Aujourd'hui, un professionnel sur sept fait partie des « Oubliés » du Ségur. Le caractère incomplet de cette mesure, à la mise en place laborieuse, a pu développer le sentiment d'un manque de considération chez les professionnels, musique lancinante d'autant plus difficilement audible, que l'écho des applaudissements du peuple français résonne encore, trois ans après le début de la crise COVID, dans les oreilles de nos professionnels, travailleurs alors qualifiés d'« essentiels » au pays.

Dans ce contexte de malaise social, et alors que le « sens » a été interrogé pour chacun dans son for intérieur face à la pandémie, un tiers des professionnels de l'association a changé d'employeur en 2022. Du point de vue des bénéficiaires, cela a été vécu comme particulièrement déstabilisant.

Face à cette réalité, le Conseil d'Administration d'Espoir 35 a pris ses responsabilités en apportant une réponse favorable à la seconde revendication sociale majeure des salariés, propre à l'Association. Le 24 octobre 2022, les administrateurs votaient l'attribution de congés supplémentaires pour les salariés, afin de leur apporter une qualité de vie au travail, fortement éprouvée.

Dans le domaine de l'activité des services, 2022 offre une sortie de crise positive, puisqu'elle a permis un retour à la vie ordinaire, à la reprise des activités et des séjours pour les bénéficiaires. Les équipes professionnelles ont pu remobiliser des dynamiques et concrétiser des actions dont la pandémie avait brisé l'élan. C'est ainsi que le Café Social, le « Ty Kawa » de Kerlorson, a ouvert ses portes en septembre 2022.

Quel bel endroit que celui-ci, centre « névralgique » animé par les bénéficiaires, où ils se retrouvent autour d'une boisson chaude, comme au bistrot. Certains viennent de Rennes, de Vitré pour retrouver cette ambiance chaleureuse.

Le « Ty Kawa » est représentatif de la belle dynamique d'Espoir 35, association que j'ai découverte en cours d'année, puisque recruté au poste de directeur en juin 2022. Ce café social est né d'une envie partagée, on y ressent beaucoup de bienveillance entre les personnes, le lieu est apaisant : il fait du bien aux bénéficiaires. Si chaque année peut porter un projet de cette envergure, en apparence modeste, mais au cœur ambitieux, il y aura pour nous tous, Bénéficiaires, Professionnels, Aidants, Administrateurs d'Espoir 35, un sens profond à notre action qui, s'il ne remplacera pas la considération sociale toujours espérée, pourra nous rendre légitimement fiers de nos réalisations.

Ce sens dans l'action est un bien rare. Il est le fruit d'une association à taille humaine, qui cultive l'intelligence collective.

Yann DURAND  
Directeur d'Espoir 35



# ÉLÉMENTS *de contexte*



# Partie 1 : Éléments de contexte

## I/ L'Association ESPOIR 35

### I/ A - Objet, valeurs et missions

#### • Objet

Depuis plus de 25 ans, l'Association Espoir 35 participe à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique sur le territoire d'Ille-et-Vilaine.

L'Association reste à l'écoute de l'entourage des malades et intervient auprès d'eux en vertu :

- des statuts de l'Association ;
- des agréments du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Ille-Et-Vilaine ;
- de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et de la citoyenneté des personnes ;
- de la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie ;
- de la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'article 2 des statuts précise les buts de l'Association Espoir 35 :

**« L'Association a pour but de mettre en œuvre sur le territoire d'Ille-et-Vilaine tous les moyens susceptibles de favoriser l'amélioration de la qualité de vie de personnes en situation de handicap psychique et souffrant de troubles psychotiques en particulier et d'étudier tous les projets susceptibles de satisfaire cet objectif ».**

#### • Nos Valeurs

Les valeurs de l'Association Espoir 35 ont été définies par l'ensemble de ses membres : Bénéficiaires, Aidants, Administrateurs, Bénévoles, Professionnels. Elles sont le fil conducteur de toutes les actions entreprises.



## ● Nos orientations « politiques »

- **Pour une société plus ouverte et accueillante.** Espoir 35 continue à développer une expérience citoyenne autour du handicap psychique dont l'image négative aggrave les conditions de vie des personnes concernées. L'Association promeut et participe aux actions locales, départementales et régionales qui permettent une évolution positive vers l'inclusion.
- **Pour une offre diversifiée d'établissements, de structures, de services** au plus près des personnes en situation de handicap psychique et de leurs besoins. Depuis plus de 20 ans, l'Association met en œuvre des réponses spécifiques et diversifiées en matière d'hébergement, d'accompagnement des Bénéficiaires et de soutien aux familles et aux Aidants.
- **Pour un développement de partenariats ouverts et toujours re-questionnés.** Dès son origine, Espoir 35 s'y est investi.

## ● Nos missions

- Militer pour faire avancer la cause des personnes concernées, faire reconnaître leurs droits.
- Repérer les besoins émergents, interpellier les décideurs, proposer des réponses adaptées.
- Assurer la gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux pour accompagner et soutenir les personnes en situation de handicap psychique.
- Soutenir les Aidants par un accueil personnalisé, par la proposition de rencontres et de formations, par la signature d'une convention avec l'accord de leur proche accompagné.
- S'informer, se former en permanence sur l'évolution du secteur médico-social et assurer une veille législative et réglementaire.

L'Association «témoigne» et prend en compte les besoins exprimés par d'autres institutions partenaires du social, médico-social ou du sanitaire. Espoir 35, depuis sa création s'inscrit dans une démarche de complémentarité avec d'autres structures qui s'investissent en direction des personnes en situation de handicap psychique. L'UNAFAM soutient également activement Espoir 35.

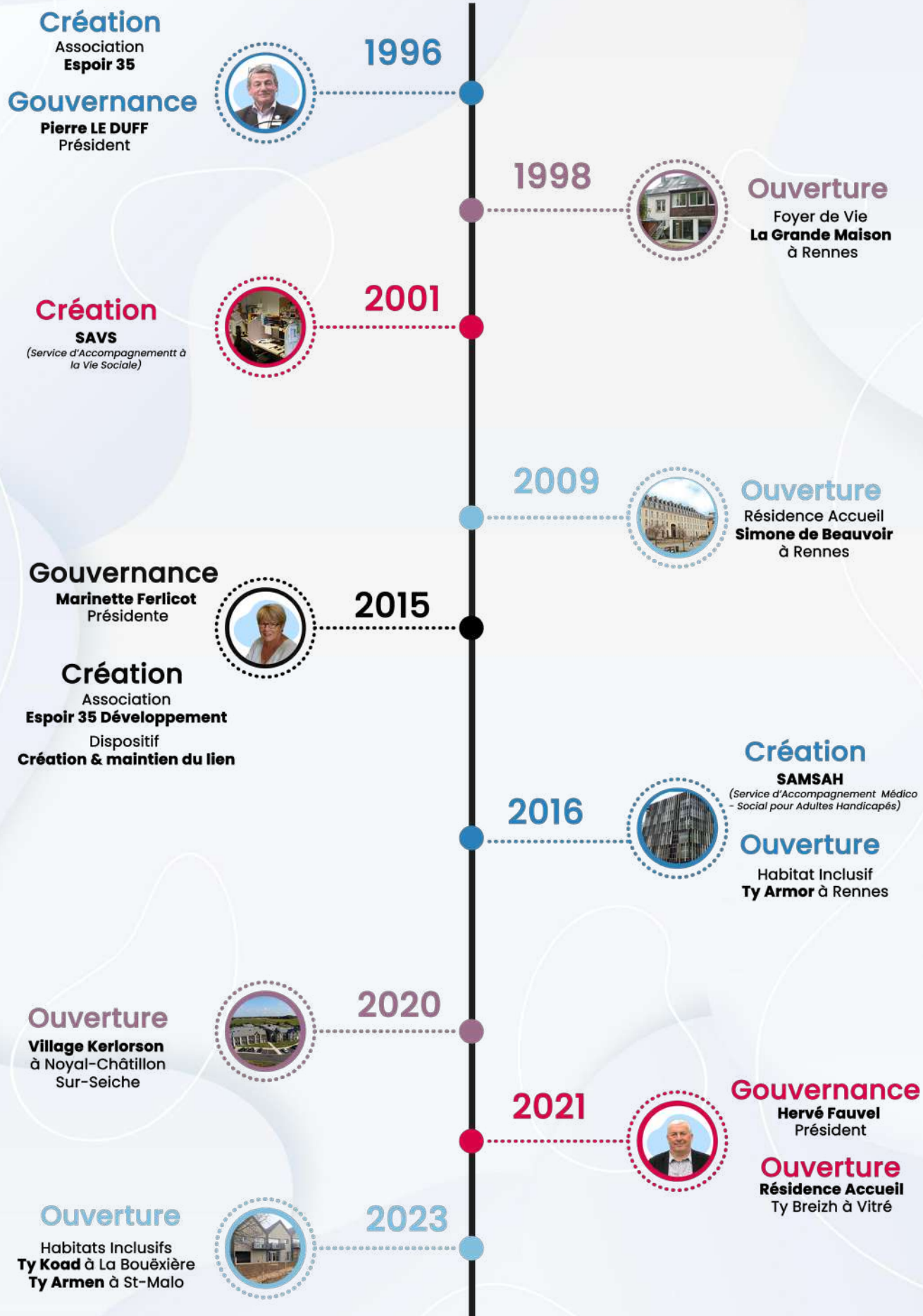
L'Assemblée Générale s'est tenue le 16 juin 2022 et le Conseil d'Administration s'est rencontré à **4 reprises**.

La Commission de Gestion s'est réunie de son côté **1 fois et 7 réunions de bureau ont eu lieu en 2022**.

Espoir 35 est représenté dans les instances suivantes du département :

- - Conseil Départemental / DDETS / ARS
- - MDPH/CDAPH
- - COLLECTIF HANDICAPS 35
- - ATI
- - URIOPSS
- - Maison des Usagers
- - GEM l'Antre 2
- - Conseil Local de Santé Mentale Rennes
- - Conseil Local de Santé Mentale St-Malo
- - Conseil Local de Santé Mentale Vitré
- - Réseau GRAAL
- - Jardin Simone de Beauvoir
- - Banque Alimentaire
- Neotoa
- GCSMS Cap Santé Mentale
- GCSMS Un Chez Soi d'Abord
- GCSMS SIAO
- SCIC AIVS - ALFADI
- Association ASSIA
- SISM Brocéliande
- SISM Rennes
- Inter-SAVS
- Inter-SAMSAH
- Plan territorial de Santé Mentale (PTSM)

## I/ B - Historique

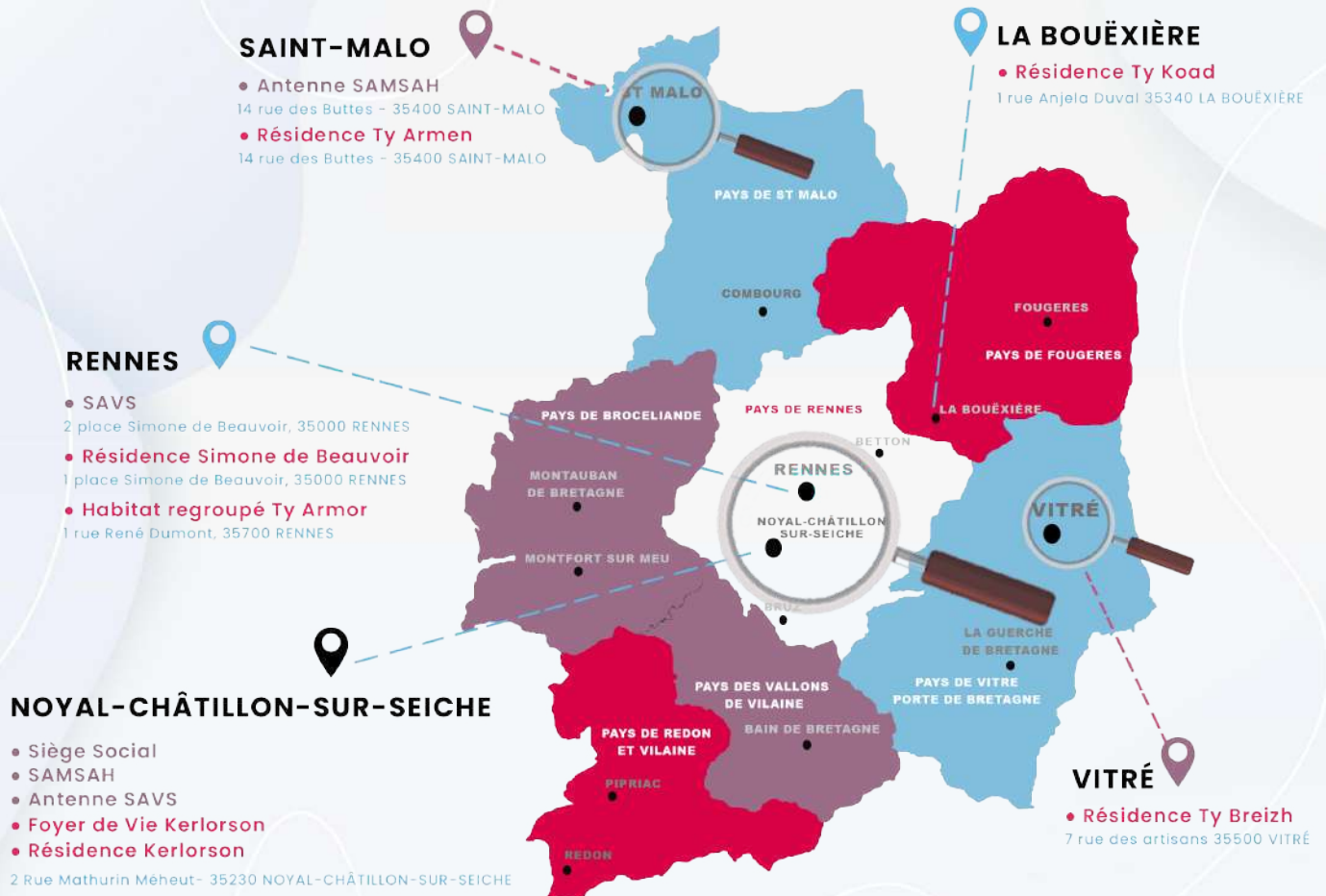


L'Association ESPOIR 35 a été créée le 30 avril 1996 à l'initiative de familles adhérentes à l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques).

L'Association met en œuvre, sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine, des moyens susceptibles d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique par :

- Un accompagnement vers le soin
- Un accompagnement vers une plus grande autonomie
- Une intégration dans la vie sociale

## I/ C - Le territoire d'intervention



## I/ D - L'offre sociale et médico-sociale d'accueil et d'accompagnement

L'offre d'accompagnement du public accueilli par Espoir 35 s'inscrit dans une pluralité de possibilité de parcours, de passerelles et d'expériences. Cette diversité de propositions favorise la personnalisation des accompagnements en fonction des choix de la personne, de ses besoins, de son autonomie et de son environnement de vie.

L'année 2022, marque l'arrivée de nouvelles structures d'hébergement et de logement. Elles permettent de répondre à de nombreuses attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille. Espoir 35 s'appuie sur l'hébergement et le logement comme vecteur d'inclusion, de développement et de maintien de l'autonomie. Ce développement stratégique favorise des réponses spécifiques et diversifiées pour le public accompagné.

Les services médico-sociaux (SAVS et SAMSAH) accompagnent nos Bénéficiaires partout où ils vivent sur le département : dans leur logement, au sein des Habitats Inclusifs ou des Résidences Accueil, au sein de leur famille, mais aussi à l'hôpital, dans des structures d'hébergement d'urgence ou dans la rue. L'objectif est de fluidifier les parcours d'inclusion, de recherche et de maintien de l'autonomie, permettre le lien familial, favoriser la prévention et le suivi de santé psychique et somatique, éviter les ruptures de parcours, orienter en coordonnant les interventions avec les partenaires spécialisés ou du droit commun.

- Les services d'accompagnement



**SAMSAH  
&  
équipe mobile  
d'appui et de  
ressources**

**SAVS  
&  
mission  
d'appui**

**Dispositif  
Création &  
maintien du lien**

- Une offre sociale et médico-sociale d'hébergements et de logements adaptée et sécurisée



**Foyer de Vie  
KERLORSON**

**Habitats  
Inclusifs**

**TY ARMOR**

**TY KOAD**

**TY ARMEN**

**Résidences  
Accueil**

**TY BREIZH**

**SIMONE  
DE  
BEAUVOIR**

**KERLORSON**

- Le Foyer de Vie

**Le Foyer de Vie** est un établissement médico-social destiné à l'accueil et l'hébergement de personnes en situation de handicap psychique, dans l'incapacité d'exercer une activité à caractère professionnel, mais qui ont conservé une autonomie physique ou intellectuelle suffisante pour réaliser les actes de la vie courante.



## \* La Résidence Accueil

Le dispositif « **Résidence Accueil** » est l'une des réponses des politiques sociales en matière de logement, qui s'est développée à partir des années 2007 dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme expérimental destiné aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion, ayant un handicap psychique et disposant de faibles ressources issues pour l'essentiel de minima sociaux.

## \* L'Habitat Inclusif

L'**Habitat Inclusif** est un dispositif alternatif au « tout domicile » ou « tout collectif » initié par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine en 2012. Ce mode d'habitat propose une offre de logements adaptés situés dans le parc locatif social ou privé, adossée à une offre de services permettant d'accompagner les Résidents dans leur logement afin de leur permettre d'y vivre de façon durable et agréable.

## I/ E - La population accompagnée

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (Loi du 11 février 2005).

L'Assurance Maladie évalue à plus de 7 millions les personnes impactées par des problématiques de troubles psychiques en France (Rapport IGAS octobre 2019). Les troubles psychiques peuvent être plus ou moins sévères et invalidants et englobent des situations cliniques hétérogènes, souvent chroniques et débutant généralement avant l'âge de 22 ans dans 70% des situations diagnostiquées.

L'UNAFAM explique, « le handicap psychique, conséquence de la maladie psychique, reste de cause inconnue. Les capacités intellectuelles sont préservées et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les mobiliser qui est déficiente. La symptomatologie est instable. La prise de médicaments est le plus souvent indispensable, associée à des techniques de soins visant la réadaptation en s'appuyant sur les capacités préservées ».

Les maladies psychiques sont de différentes natures et entraînent des accompagnements sociaux et aux soins différents et personnalisés :

- Les troubles schizophréniques
- Les troubles bipolaires
- Certains troubles graves et caractérisés de la personnalité
- Certains troubles dépressifs sévères ou persistants, en particulier lorsqu'ils sont associés à des phobies sociales
- Les formes sévères des troubles obsessionnels compulsifs
- Les formes sévères de troubles anxieux et de la personnalité mal caractérisés.

**EN QUELQUES CHIFFRES :** Le public en situation de handicap psychique (schizophrénies, troubles bipolaires, dépressions, TOC...) représente à minima 3 % de la population brétilienne soit environ 31 277 personnes sur le Département d'Ille-Et-Vilaine.



## I/F Les événements de l'année 2022

### Janvier :

- Vœux numérique
- Intervention de la gendarmerie : sensibilisation sur les dangers d'internet auprès des Bénéficiaires

### Février :

- Élections partielles du Conseil Social et Économique
- Remise de chèque pour «Mon projet innovant» par la Caisse d'Épargne : Tablette numérique

### Avril :

- Départ des Services Civiques
- Départ de M. Houée, Directeur d'Espoir 35
- Rencontres d'Espoir 35 : Activité physique adaptée

### Mai :

- Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de l'Habitat Inclusif de Saint-Malo
- Journée de sensibilisation à la réhabilitation psychosociale par C3RB

### Juin :

- Arrivée de Yann Durand, nouveau Directeur
- 20<sup>ème</sup> Raid de l'Amicale Breizh Cyclo (ABC) au profit d'Espoir 35
- Assemblée Générale 2022 : arrivée de 3 nouveaux administrateurs

### Août :

- Recrutement de Marine Huchet, responsable Qualité (création de poste)

### Septembre :

- Mise en œuvre opérationnelle d'Un Chez Soi d'Abord (ouverture)
- Départ de Loïc Rannou et arrivée d'Hélène Rabot, sur le poste de cadre des Résidences et des Habitats Inclusifs
- Commission d'admission de l'Habitat Inclusif La Bouëxière
- Journée d'information et de cohésion des professionnels
- Journée associative de cohésion (pique-nique)
- Ouverture du café social « Ty Kawa », à Kerlorson
- Réponse à l'appel à projet SAMSAH/PRO (Espoir 35 non-retenu)
- Arrivée de 2 services civiques
- 21<sup>ème</sup> édition du Trophée Golf Lions Club Rennes Armorique au profit d'Espoir 35

### Octobre :

- Contrôle Banque Alimentaire
- Commission d'admission Résidences Accueil et Foyer de Vie
- Validation de l'octroi de congés supplémentaires pour les professionnels par le Conseil d'Administration d'Espoir 35

### Novembre :

- Audit Social, commissaire aux comptes
- Commission d'admission SAVS et SAMSAH
- Journée des nouveaux Administrateurs

### Décembre :

- Journée associative de cohésion de Noël
- 1<sup>er</sup> point d'étape, négociation CPOM CD35 et ARS
- Versement par le CD35 et la DDETS des primes type « Ségur »
- Espoir 35 se désengage du dispositif «Bien Chez Soi»

## I/G - Les projets de l'association

Suite au COVID, les événements annuels traditionnels, nous avaient manqué, petit à petit, nous avons retrouvé nos moments conviviaux avec notamment la Journée des Professionnels, les Rencontres d'Espoir 35, le pique-nique annuel, le repas de Noël et les temps de partage, de convivialité et d'informations.

### GCSMS «Un chez soi d'abord» Rennes Métropole



Accompagné de 4 autres membres fondateurs, la SEA35, AIVS 35, l'APASE et le CHGR, Espoir 35 a co-porté la création du GCSMS Un Chez Soi d'Abord en 2021 dans le but de développer un dispositif à destination des personnes sans domicile fixe atteintes de troubles psychiatriques sévères. L'objectif de cette démarche est de proposer un logement, dans le parc privé ou social, à des personnes avec un parcours d'errance, grâce à l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire sanitaire/médico-sociale, dans une logique d'aller vers la personne. 100 places sont ouvertes sur le territoire de Rennes Métropole, financées par la DDETS pour la partie logement, et par l'ARS pour l'accompagnement. L'équipe professionnelle a été recrutée à l'été 2022, et la mise en œuvre en septembre 2022. Le dispositif monte en puissance, avec pour objectif d'offrir 50 logements à la fin de l'année 2023 et 100 en 2024. La disponibilité de logements dans le parc social reste la principale problématique du GCSMS.

### Dispositif «Bien Chez Soi»

En partenariat avec les bailleurs sociaux et la DDETS, Espoir 35 intervient en 2022 auprès d'un public locataire de logements sociaux sur Rennes Métropole et Vitry, présentant des difficultés psychiques, afin de lui permettre d'être orienté vers la MDPH et ainsi ouvrir des droits de compensation au handicap. Cet accompagnement vise à maintenir les personnes dans le logement et/ou à répondre à leurs besoins, en fonction de leur autonomie. 16 mesures devaient être financées dans ce cadre d'accompagnement. Les conditions dans lesquelles elles l'ont été ont amené **Espoir 35 à se désengager de ce dispositif, fin décembre 2022**. Les bénéficiaires accompagnés ont pour partie été admis dans les services d'Espoir 35, qui a pris ses responsabilités ; pour les personnes pour qui cela n'était pas le projet, une veille de 6 mois a été maintenue, afin de faire le relais avec les bailleurs sociaux.

### Habitat Inclusif «Ty Koad» à La Bouëxière

Validé par un appel à projet porté auprès du Conseil Départemental en Janvier 2019, cet Habitat Inclusif a nécessité un travail de fond avec notre partenaire Aiguillon Construction et la commune de La Bouëxière, afin de penser, dans tous les détails, à la construction et à l'utilisation de ces lieux pour notre public. Cet Habitat Inclusif mettra à disposition 6 logements T2 avec terrasse ou balcon de 40 m<sup>2</sup>, un lieu partagé avec cuisine, salon et terrasse, un bureau de professionnel, des parkings voitures et vélos. L'ouverture a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2023.



### Habitat Inclusif Ty Armen « Saint-Malo »

L'Association a souhaité proposer des logements dans le droit commun pour notre public du territoire de Saint-Malo. Un projet de 6 logements, sur les mêmes principes que l'Habitat Inclusif de Ty Armor, a été travaillé avec le Bailleur social «La Rance» tout au long de l'année 2022. Des espaces communs et partagés, un bureau de professionnel ont également été pensés. Cette réponse de logements sur ce territoire s'inscrit dans la démarche du projet associatif, destinée à répondre aux besoins de la population accompagnée. Financé par l'ARS, cet Habitat Inclusif devrait ouvrir à l'été 2023.

## I/H - Activités professionnelles

**77%** du public accompagné ne travaille pas ou n'a pas d'activité de bénévolat de manière régulière. Cette difficulté d'accès aux activités professionnelles est principalement de aux troubles psychiques et à la prise de médicaments. Cette spécificité liée au handicap, engage des réponses diversifiées afin d'accompagner autrement ces personnes dans un rythme de vie qui leur apportera bien-être, lien social et apprentissage.

**Au SAVS : 24 bénéficiaires** ont été accompagnés sur des missions de bénévolat ou de travail.

**Au SAMSAH : 28 bénéficiaires** ont été accompagnés sur des missions de bénévolat ou de travail.

## I/ I- Activités loisirs, lien social et séjours vacances

Afin de répondre à ce besoin, Espoir 35 propose :

Des séjours et  
mini-séjours

Des ateliers

Des activités  
hebdomadaires

L'Association développe de nombreux temps favorisant le lien social, le partage, l'apprentissage. Ils peuvent être développés au sein d'activités, de sorties, d'événements institutionnels, de séjours courts ou plus longs.

Suite à la crise du COVID, de nouvelles activités et de nouveaux ateliers ont été mis en place. Notamment par le biais de plateformes numériques à disposition des Bénéficiaires. D'autres activités manuelles ont également été proposées aux Bénéficiaires ainsi que des sorties cultures.



## II/ Bilan général 2022

### II/ A - Le Conseil de la Vie Sociale

C'est l'instance d'expression des Bénéficiaires et Résidents créée par la loi du 2 janvier 2002 dans les établissements du secteur social et médico-social (établissements pour personnes âgées, établissements pour personnes handicapées, établissements et services d'aide par le travail ...).

L'objectif est de « mettre autour de la table » l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des établissements, en plaçant au cœur du dispositif la « personne accueillie ». Le CVS rassemble donc différents acteurs et c'est sa force et sa richesse : représentants des Usagers, des Aidants, du Personnel, des Administrateurs, Directeur... C'est un lieu privilégié d'échanges, de dialogue, de consultation et de résolution des difficultés, dans un champ d'intervention précisé par le texte de la Loi.

Mais c'est aussi :

- un lieu privilégié pour connaître l'Association
- un lieu de réponse aux préoccupations des bénéficiaires et des aidants, qui peuvent poser leurs questions et être sollicités,
- un lieu où sont organisés des rencontres thématiques, des événements institutionnels pour les Bénéficiaires et Aidants...
- un lieu de propositions pour contribuer au bien-être des Bénéficiaires.

En 2022, le CVS s'est réuni **4 fois**.

### II/ B - Le dialogue social

Le Comité Social et Economique a été créé en 2019, suite au passage d'Espoir 35 à plus de 50 Equivalent Temps Plein sur l'ensemble de l'Association.

L'arrivée de cette instance a permis un dialogue social formalisé et sécurisé. Les échanges y sont fournis et toujours constructifs.

Suite à la démission de tous les membres élus du CSE fin 2021, Espoir 35 a organisé des élections partielles. De nouveaux membres ont été élus, le 11 février 2022, pour une durée de 1 an, jusqu'à la fin du prochain mandat en 2023.

En 2022, suite à la démission de 2 Professionnels, 6 sièges sur 8 étaient occupés par les Professionnels (titulaires et suppléants)

En septembre 2022, 5 membres du CSE ont participé à la formation Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

7

Réunions  
ordinaires

1

Réunions  
extraordinaires

## II/ C - Les Admissions

Depuis 2019, l'organisation des commissions d'admissions a été modifiée afin de mettre en corrélation les demandes de logements au sein de nos structures et les demandes en service d'accompagnement. Une commission commune rassemble les demandes en Habitat Inclusif, Résidences Accueil et Foyer de vie, une seconde commission regroupe le SAVS et SAMSAH.

Ces commissions rassemblent plusieurs acteurs d'Espoir 35 et organismes partenaires de nos structures\* :

- 2 membres du Conseil d'Administration
- Direction Espoir 35
- 4 chefs de services Espoir 35
- Médecin Psychiatre Espoir 35
- Conseil Départemental selon disponibilité
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)
- SIAO 35
- Centre Médico-Psychologique
- Médecin Territorial

En 2022 :

- **90** demandes de dossiers d'admission
- **196** dossiers d'admission reçus
- **213** dossiers étudiés
- **93** avis favorables
- **95** avis non favorables
- **8** demandes de rencontres

## II/ D - La Banque Alimentaire

Espoir 35 dispose d'une autorisation de la préfecture pour être lieu de distribution pour la Banque Alimentaire. Ces denrées sont destinées aux Bénéficiaires de l'Association, en difficultés financières, dans une démarche d'accompagnement à l'alimentation (impossibilité de réaliser les courses, difficultés de santé dans le moment...).

Chaque semaine des Bénévoles, Bénéficiaires-Bénévoles s'investissent pour aller chercher les aliments, les stocker, les répartir dans des colis et les distribuer.

En 2022 :

**26** personnes ont bénéficié des colis alimentaires d'Espoir 35

**533** colis distribués

Ce qui représente **7,24** tonnes d'aliments



## II/ E - La communication

Depuis 2018, l'Association a souhaité structurer sa communication à destination des différents acteurs. En effet, les informations à distiller sont adaptées selon les interlocuteurs.

En 2022, une refonte de l'identité visuelle a eu lieu. Le logo a été retravaillé et les supports modernisés et mis à jour.



Ancien logo



Nouveau logo



**Membres de la commission :**  
Président, Directeur, 2 membres du CA, Assistante de direction, Chargée de communication.

Dans cette dynamique de mise à jour et d'harmonisation des supports, le site internet, en ligne depuis 2018, a été retravaillé pour une meilleure ergonomie. De nouveaux établissements ayant ouvert, il était important de revoir les contenus du site.



Site internet : [www.espoir35.fr](http://www.espoir35.fr)



Nos réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn et Youtube



Le journal de l'Association est diffusé 2 fois par an (Juin et Décembre)

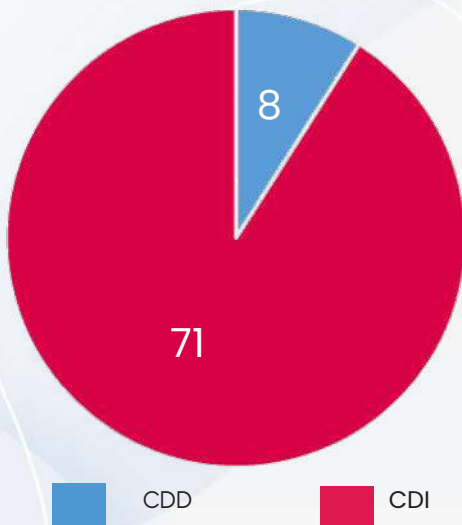


Différents supports sont créés au quotidien

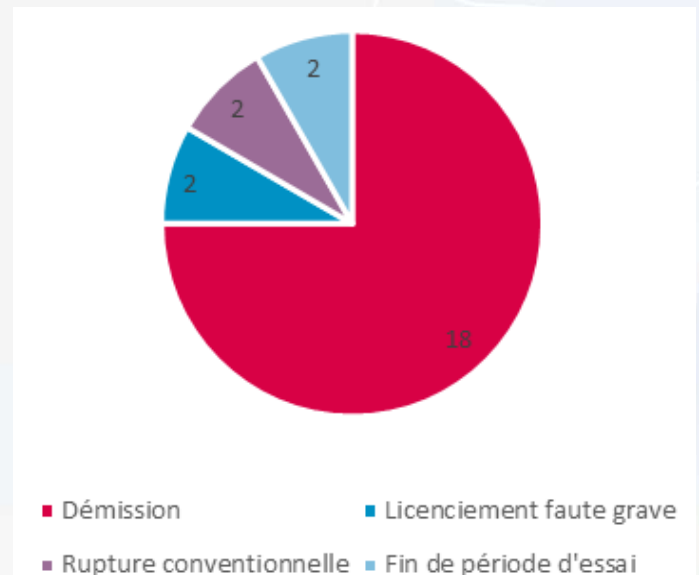
## II/ F - Les Ressources Humaines

Du fait de la crise sanitaire, l'Association a connu un fort turn-over. 22 nouveaux salariés ont été recrutés en CDI. 24 salariés ont quitté l'Association soit plus de 30% de notre effectif.

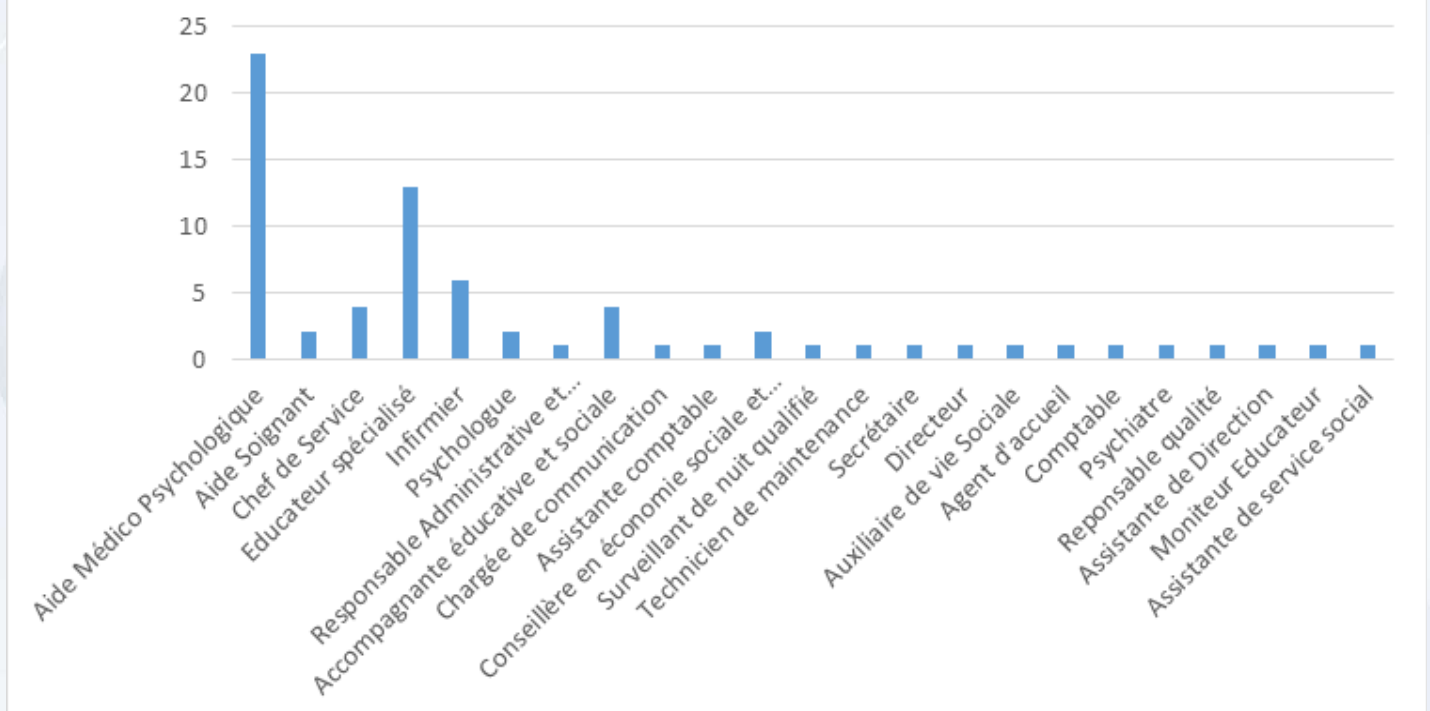
Nombre de salariés  
au 31 Décembre 2022



Type de départ des salariés  
au 31 décembre 2022

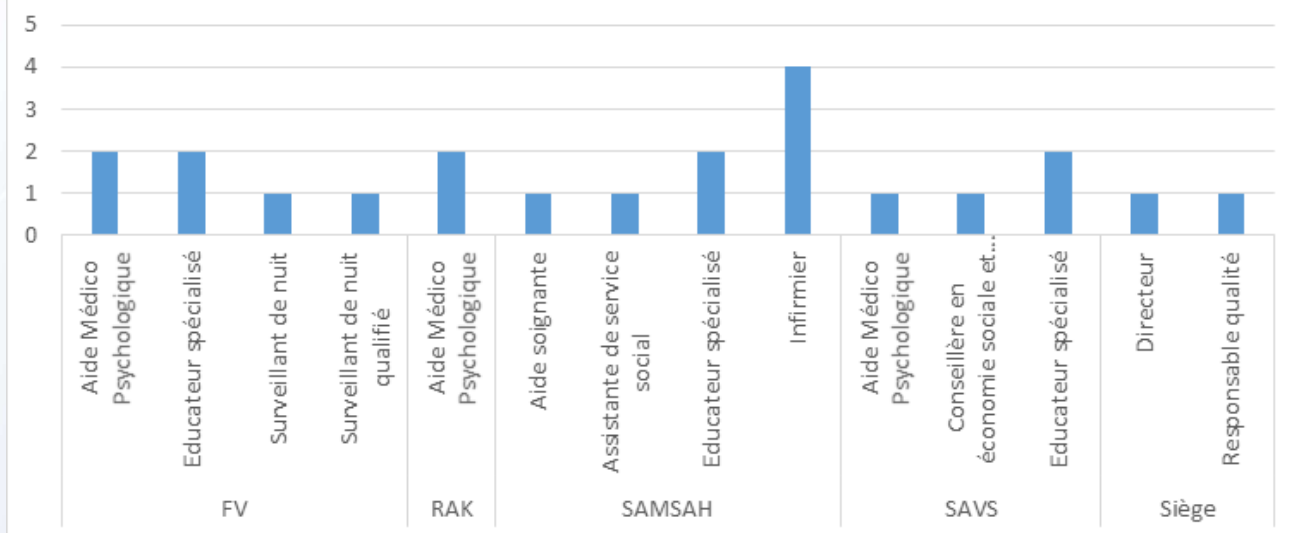


Nombre de salariés par métiers

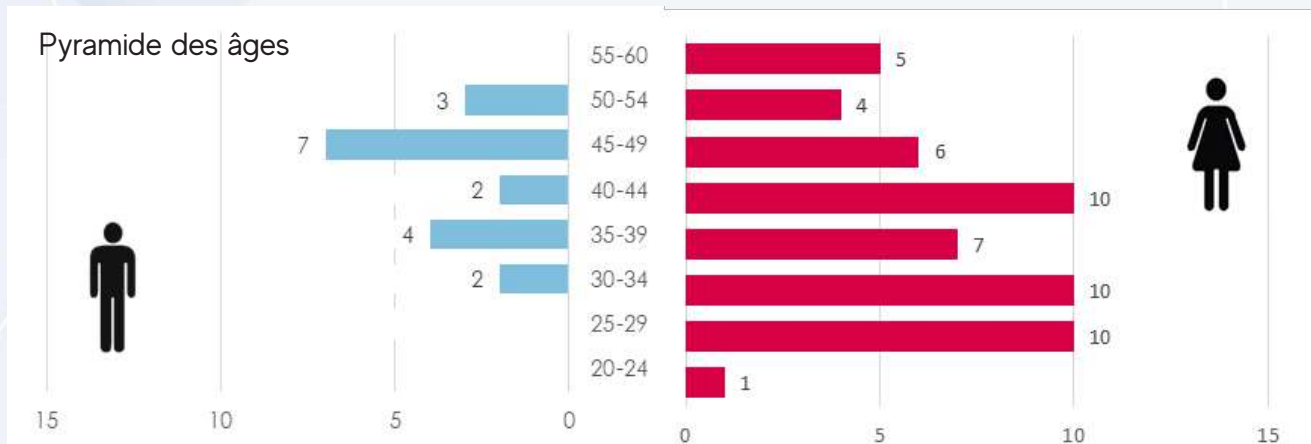




## Nombre de professionnels recrutés en CDI en 2022 par service et par fonction



## Pyramide des âges



## Les formations

77

personnes formées en 2022

5

formations collectives organisées

1

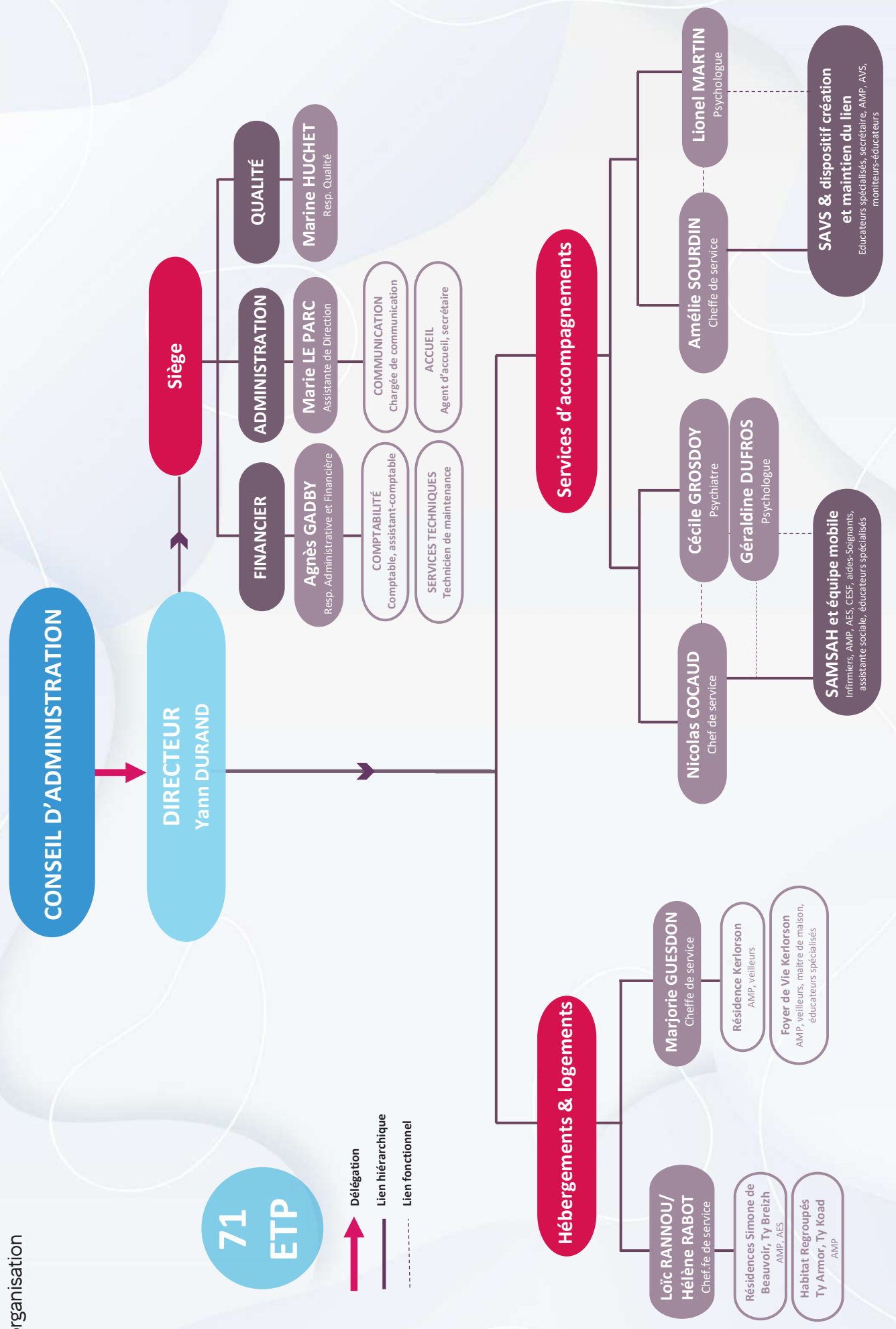
formation longue durée (CAFERUIS)

1

formation longue durée (CAFDES)

1

formation SSCT pour chacun des élus du CSE



## II/ G- Démarche qualité - Gestion des risques

En août 2022, Espoir 35 a recruté une Responsable Qualité (0.50 ETP) en charge de déployer la Démarche Qualité, c'est-à-dire de mettre en œuvre des outils permettant l'amélioration continue de notre organisation et de nos pratiques professionnelles.

Ses missions sont également de garantir la conformité des pratiques par rapport aux exigences et réglementations en vigueur, coordonner des actions de prévention des risques, participer à la mise à jour du Projet Associatif et des Projets d'Établissements et Services et participer à la mise en œuvre du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).

En 2022, ont été initiés :

- La cartographie des processus ;
- Le Plan d'Action Continue de la Qualité (PACQ) ;
- La Gestion Electronique Documentaire sur le serveur commun (GED) ;
- La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Part. 3

# ACTIVITÉ DES

*établissements et  
services*

## Avant-propos

Principes et orientations de l'accompagnement prodigués par Espoir 35 au sein de ses structures :

- une relation de confiance et de respect
- une culture conviviale et des valeurs associatives partagées
- une culture de la bienveillance
- une prise en considération de la personne dans sa globalité
- une démarche volontariste et constante dans l'accompagnement
- un regard centré sur les réussites et les potentiels plutôt que sur les difficultés des personnes actrices à part entière de leurs parcours, de leur vie sociale et de la vie du service
- une équipe incitant chacun à faire ses propres choix en fonction de ses goûts
- une équipe qui veille à ne pas faire à la place des personnes mais avec elles
- une prise en compte et la collaboration avec l'environnement familial de la personne
- une actualisation des connaissances sur les pathologies rencontrées, sur les pratiques professionnelles, dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu
- une offre d'accueil et d'accompagnement diversifiée et innovante pour s'adapter à l'évolution des besoins et attentes des publics
- un service ouvert sur son environnement, participant à sa dynamique et inscrit dans un large partenariat sanitaire, social et médico-social.

## Partie 2 : Activité des établissements & services

### I/ Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

#### I/ A-Définition et objectifs

**130\***

Bénéficiaires SAVS



**39**

Bénéficiaires en maintien du lien

**21**

Professionnels



\* chiffres au 31/12/2022

Le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) est agréé pour 120 places.

**En 2022, la file active du service était de 157 personnes.**

Il propose un accompagnement social et médico-social à domicile à des personnes en situation de handicap psychique, ayant une notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Le SAVS favorise le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux ou professionnels, des personnes en situation de handicap psychique sur Rennes Métropole\*.



#### DISPOSITIF "CRÉATION & MAINTIEN DU LIEN" EN COMPLÉMENT

Le dispositif «Création du lien» se situe en amont d'un accompagnement et s'adresse aux personnes en recherche d'informations et/ou étant dans une dynamique de découverte des Etablissements et Services. Il ne nécessite pas d'orientation de la MDPH.

\*Sur les Communautés suivantes : CA Rennes Métropole, CC Val d'Ille-Aubigné, CC du Pays de Chateaugiron, CC Liffré-Cormier Communauté, CC Vallons de Haute Bretagne Communauté nord-est, CC Bretagne Porte de Loire Communauté nord, CC Pays de la Roche aux Fées nord-ouest, CA Vitré Communauté Ouest.

Le dispositif «Maintien du lien» dispose d'un agrément de 30 places. Il garantit une veille sociale. Il est proposé sans limite de temps aux personnes qui, après avoir été accompagnées par le SAVS, ont acquis une capacité à gérer leur vie quotidienne et à mobiliser leurs réseaux dans le milieu ordinaire. Si besoin, en cas de difficultés passagères, l'accompagnement par le SAVS est réactivé rapidement.

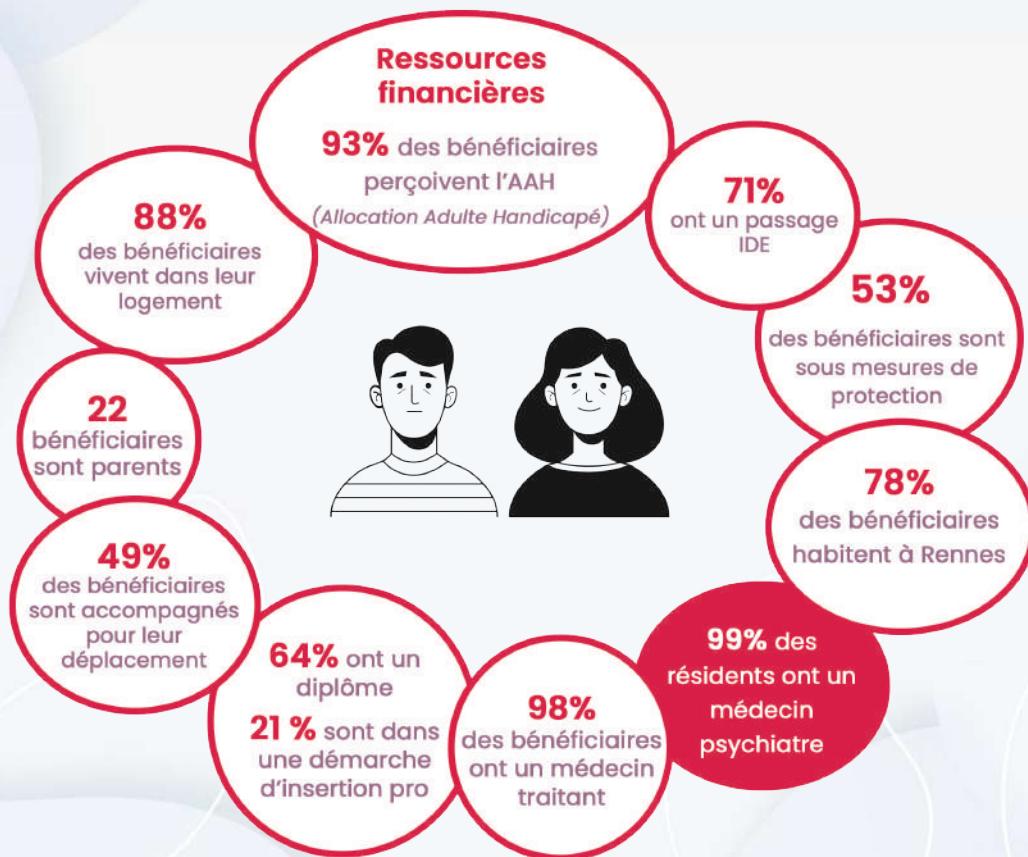
**Objectifs du SAVS : Encourager, soutenir et accompagner.**

Dans une relation de confiance avec le Bénéficiaire, le SAVS permet de :

- proposer à chaque personne un accompagnement individualisé et de proximité
- encourager la plus grande autonomie possible
- soutenir tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne
- veiller à la qualité du cadre de vie
- s'assurer de l'accès aux droits
- favoriser la participation aux activités collectives
- faciliter la fluidité des parcours et l'accès aux établissements et services par un passage de relais progressif
- entretenir des liens avec l'ensemble des partenaires dans une mission de coordination

Le SAVS propose également de multiples activités collectives, des sorties à la journée, des séjours. Il prend en compte les Aidants, les familles et s'attache à reconnaître leur expertise et leur apporte si besoin, écoute et soutien.

I/ B- Le public accompagné



Le SAVS accompagne les bénéficiaires de manière individuelle et collective. Pour les temps collectifs, le service s'appuie sur des ateliers loisirs, de répit ou d'apprentissage comme le Gi-Qong, la randonnée, les ateliers créatifs... Des temps de parole sont aussi organisés notamment un espace femme, un espace homme et un groupe de parents.

- **592** rencontres par mois en moyenne avec les Bénéficiaires
- **68** interventions d'Auxiliaires de Vie par semaine
- **94%** des Bénéficiaires ont une bonne observance du traitement et pour lesquels nous les accompagnons dans leur lien avec le soin
- **21** personnes sont accompagnées spécifiquement à l'emploi
- **27** personnes sont accompagnées pour les soins et hygiène corporelle
- **14** accompagnements par le service pour une hospitalisation en psychiatrie
- **29%** des Bénéficiaires sont accompagnés pour l'entretien du logement et de leur linge
- **89** personnes sont accompagnées pour leur démarches administratives
- **77%** des personnes ont des activités régulières de loisirs, répit, de lien social à Espoir 35 ou dans d'autres organismes
- **10** Bénéficiaires sont accompagnés par des procédures judiciaires

## I/ D- Les ressources à disposition du SAVS

### • L'équipe salariée

Type de Professionnel	ETP
Cheffe de service	1 ETP
Psychologue	0,75 ETP
Moniteur-Educateur	1 ETP
Educateurs spécialisés	11 ETP
Auxiliaire de Vie Sociale	1 ETP
Aides Médico-Psychologique	5 ETP
Secrétaire	1 ETP
Agent d'Accueil	1 ETP

### • Véhicules

- 1 Minibus et 13 véhicules légers

### • Locaux du SAVS

Implanté au 1 et 2 Place Simone de Beauvoir à Rennes, le SAVS a vu la création d'une antenne à Noyal-Châtillon-Sur-Seiche en 2020.

- Les bureaux sont organisés en Open Space
- Une petite salle est prévue pour des rendez-vous
- Un espace rencontre « Passerelle » permet l'accueil des Bénéficiaires
- Une salle est disponible pour les réunions et les activités

## L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DU PSYCHOLOGUE

La création en août 2021 du poste de psychologue au sein du SAVS a permis de :

- Proposer des suivis psychothérapeutiques aux Bénéficiaires en demande et des rendez-vous ponctuels selon les difficultés traversées par chacun.
- D'apporter aux membres de l'équipe pluridisciplinaire un éclairage psychopathologique sur les situations favorisant ainsi une adaptation de l'accompagnement aux dynamiques psychiques en jeu.

Sur l'année 2022 :

15

Suivis  
psycho-  
thérapeutiques

2

Suivis  
temporaires

15

Bénéficiaires  
ont pu s'adresser  
ponctuellement au  
psychologue

21

« Temps logiques  
du sujet »

De nombreux échanges informels ont lieu entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire et le psychologue. Si ces échanges sont précieux, il était nécessaire de proposer des temps formalisés à vocation clinique, au cours desquels les référents d'une situation et le psychologue se donnent l'opportunité de l'analyser plus en profondeur. Ainsi, 21 « temps logique du sujet » ont eu lieu d'avril à décembre 2022.





# II/ Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

## II/ A-Définition et objectifs

75\*

Bénéficiaires



20

Professionnels

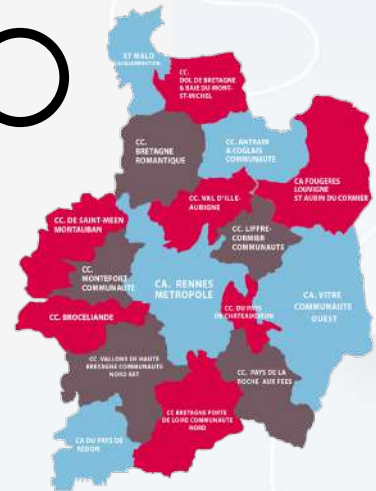


\* chiffres au 31/12/2022

Le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) est un des services proposés par ESPOIR 35 pour les personnes en situation de handicap psychique, ayant une notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Le SAMSAH agréé pour 65 places, accompagne des personnes sur le territoire d'Ille-et-Vilaine. **En 2022, la file active du service était de 87 personnes.**

Il propose un accompagnement médico-social personnalisé permettant la réalisation du projet de vie, coordonne et/ou dispense des prestations de soins, favorise le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux ou professionnels.

Le **Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés** accompagne la personne quelque soit son environnement et son cadre de vie. Il répond aux besoins et attentes, en mettant en œuvre une relation de confiance et de proximité, favorisant l'élaboration d'un projet individualisé. •



Les objectifs du SAMSAH : **Encourager, soutenir et accompagner.**

Dans une relation de confiance avec le Bénéficiaire, le SAVS permet de :

- Proposer à chaque personne un accompagnement individualisé et de proximité
- Apporter un soutien dans **le suivi médical et paramédical**
- Encourager la plus grande autonomie possible
- Soutenir tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne
- S'assurer de l'accès aux droits
- Veiller à la qualité du cadre de vie
- Favoriser la participation aux activités collectives
- Faciliter la fluidité des parcours et l'accès aux établissements et services par un passage de relais progressif
- Entretenir les liens avec l'ensemble des partenaires dans une mission de coordination

Le SAMSAH propose également des activités collectives ainsi que des séjours de vacances pour favoriser l'intégration sociale. Il prend en compte les Aidants, les familles et s'attache à reconnaître leur place et leur expertise réelle. Il leur apporte si besoin une aide et un soutien.

## II/ B- Le public accompagné



## II/ C- L'accompagnement réalisé

Le SAMSAH accompagne les Bénéficiaires de manière individuelle et en collective. Pour les temps collectifs, le service s'appuie sur des ateliers loisirs, de répit ou d'apprentissage comme le bien-être, la randonnée, les ateliers créatifs.

### • Quelques chiffres

- **422** rencontres par mois en moyenne avec les Bénéficiaires (Hors Psychologue et Médecin Psychiatre)
- **38** personnes sont suivies pour une pathologie chronique autre que les troubles psychiques
- **70%** des Bénéficiaires ont une bonne observance du traitement
- **24** accompagnements pour une hospitalisation en milieu psychiatrique
- **45** personnes sont accompagnées pour l'alimentation
- **72** personnes sont accompagnées pour leur démarches administratives
- **75%** des personnes ont des activités régulières de loisirs, répits, de lien social à Espoir 35 ou dans d'autres organismes
- **1210** communications de coordination (appels, mails....) par mois des Bénéficiaires
- **270** appels des Bénéficiaires par mois au secrétariat du SAMSAH

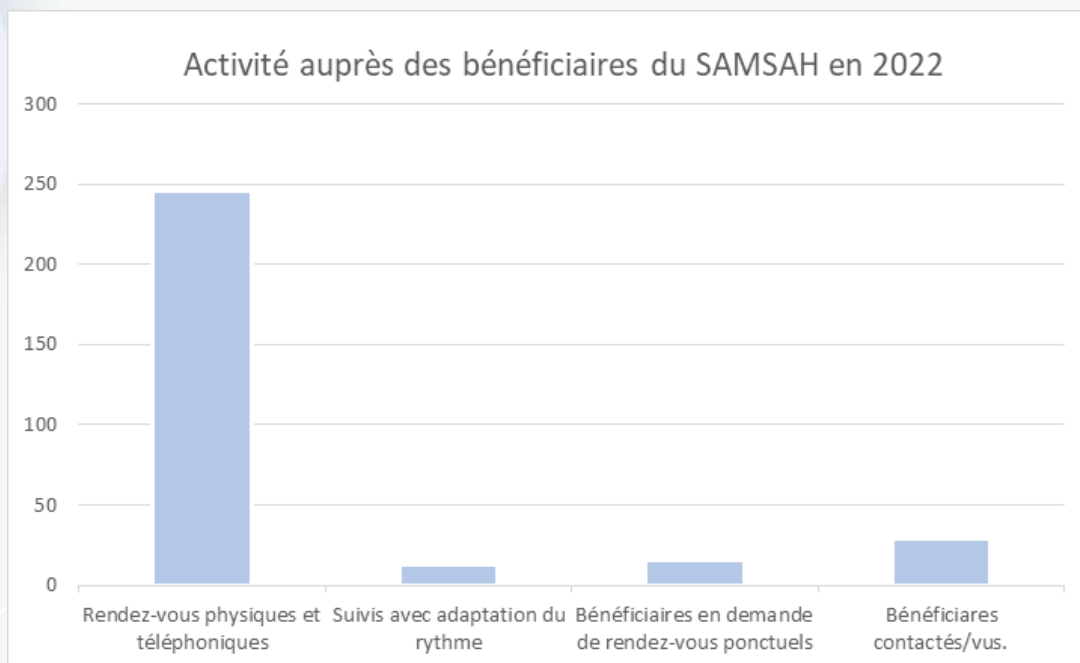
- **262** appels des Bénéficiaires sur l'astreinte «Infirmier» ont été relevés
- **27** Bénéficiaires ont contacté l'astreinte
- **31** absences ou annulations des Bénéficiaires sur des rendez-vous prévus avec les Professionnels
- **26** réunions de synthèses avec les Partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire.
- **8** soutiens aux Partenaires sur des situations complexes

### • L'accompagnement spécifique de la Psychologue

La psychologue au sein du SAMSAH exerce ses missions selon trois axes :

- A destination directe des Bénéficiaires du service, en proposant des rendez-vous et des suivis psychothérapeutiques.
- Au sein de l'équipe, en articulant ses interventions à celles des autres professionnels du service, dans le cadre d'une proposition d'accompagnement coordonnée.
- Auprès de l'équipe, en apportant un éclairage psychopathologique sur les situations, favorisant ainsi une adaptation permanente de l'accompagnement aux dynamiques psychiques en jeu.

Les demandes de rendez-vous ponctuels (16 Bénéficiaires) comme le nombre de suivis (13) sont stables ces dernières années.



La psychologue s'associe aux réflexions menées sur l'accompagnement afin de favoriser un ajustement permanent de l'accompagnement aux situations individuelles et de faire valoir la singularité de la personne.

Sa mission auprès de l'équipe consiste à apporter un éclairage psychologique des situations des bénéficiaires et à orienter les professionnels dans leurs interventions.

## ● L'accompagnement spécifique du Médecin Psychiatre

En 2022, le Médecin Psychiatre coordonnateur du SAMSAH a reçu de manière inconditionnelle les Bénéficiaires de l'Association qui en ont fait la demande de manière récurrente, ponctuellement ou en urgence. Ces actes médicaux permettent également de renforcer l'adhésion au traitement médicamenteux et d'offrir un espace de psychothérapie lorsque les rendez-vous avec le médecin référent sont espacés.

Il a apporté conseils et soutien aux Professionnels du SAMSAH lors des Temps d'Échanges Cliniques, des réunions de Projets Individualisés, des réunions régulières avec les infirmières du service et des temps ponctuels informels.

Le Médecin Psychiatre coordonnateur a veillé, comme les années précédentes, à recevoir les familles et les proches Aidants de personnes accompagnées avec l'équipe pluridisciplinaire.

Outre les nombreuses synthèses avec les partenaires sur les situations de nos Bénéficiaires, ses missions de formation et de destigmatisation des troubles psychiques ont été remplies par des interventions plurielles auprès des partenaires.

Au sein de la commission d'admission, le Médecin Psychiatre coordonnateur a étudié plus de 50 certificats médicaux pour les personnes en demande d'hébergement et plus de 160 certificats médicaux pour les personnes en demande d'un service d'accompagnement.

## II/ D - Les ressources à disposition du SAMSAH

### ● L'équipe salariée

Type de Professionnels	ETP
Chef de service	1 ETP
Psychiatre	0.83 ETP
Psychologue	1 ETP
Educateurs spécialisés	2 ETP
Assistante sociale	1 ETP
Accompagnants éducatif et social	1 ETP
Aide médico-psychologique	3 ETP
Aide-Soignants	2 ETP
Infirmiers	6 ETP
Secrétaire	0,8 ETP
Conseillère en économie sociale et familiale	1 ETP

### ● Véhicules

- 1 véhicule utilitaire et 11 véhicules légers.

### ● Locaux du SAMSAH

Le SAMSAH a emménagé dans de nouveaux bureaux à Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Ce site, regroupe plusieurs structures de l'Association. Il offre :

- un espace accueil et salle d'attente
- des bureaux organisés en Open Space et en individuel (3)
- deux salles d'entretiens
- des salles d'activités

# III/ Le Foyer de Vie de Kerlorson (Noyal-Châtillon-Sur-Seiche)

## III/A - Définition et objectifs

12\*

Résidents



12

Professionnels



\* chiffres au 31/12/2022

Le Foyer de vie est destiné à accueillir des personnes **en situation de handicap psychique, qui ont le souhait de vivre en collectif.**

Les résidents ont une autonomie ne leur permettant pas de travailler et nécessite une présence de Professionnels 24h/24h. L'équipe accompagnante déploie, au quotidien, un accompagnement médico-social favorisant le maintien ou le développement de l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne, ainsi qu'un environnement de vie favorisant un épanouissement social et personnel.



Pour être orientées vers le Foyer de Vie (établissement médico-social) les personnes en situation de handicap doivent recevoir **une « notification d'orientation vers un Foyer de Vie » de la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).** Il s'agit d'un établissement médico-social, régit par le code de l'action sociale et des familles (CASF) et financé par le Conseil Département d'Ille-et-Vilaine.

## Principaux objectifs

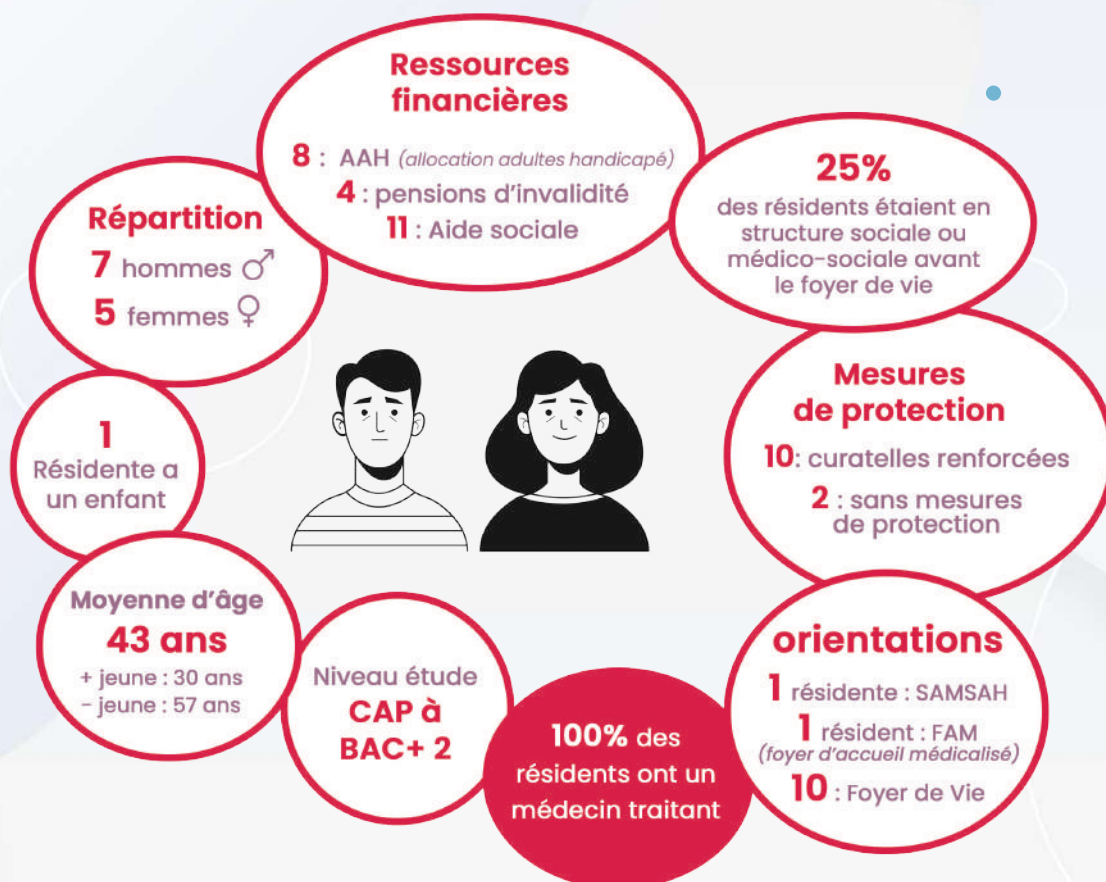
Apporter à chacun une réponse personnalisée dans les domaines suivants :

- **Santé psychique** : suivi, vigilance, accompagnement des hospitalisations...
- **Besoins physiologiques** : santé, bien-être, sécurité, soins corporels, équilibre alimentaire, sommeil, addictions...
- **Besoins psychologiques** : sentiment d'appartenance, vie affective, réalisation, épanouissement, estime de soi et d'autrui
- **Besoins sociaux** : soutien au parcours de vie, accompagnement à l'inscription dans le tissu relationnel et associatif de proximité (clubs, centres sociaux, MJC, l'utilisation des équipements sportifs, GEM), soutien aux relations sociales, gestion des déplacements, gestion du temps...
- **Accompagnement administratif** : démarches administratives, gestion des ressources financières,
- **Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne** : l'organisation du Foyer de Vie permet aux Résidents d'acquérir des compétences dans les gestes de la vie quotidienne (préparer un repas, mettre la table, se servir d'un lave-linge...
- **Relations avec les Aidants et l'environnement** (aidants, proches, intervenants extérieurs...)

La parole du Résident est écoutée, l'équipe incite chacun à faire ses propres choix en fonction de ses goûts et l'accompagne dans ses démarches. Les Professionnels veillent à ne pas faire à la place des personnes mais avec elles.

Le Foyer de Vie individualise au maximum l'accompagnement dans le collectif. Il prend en compte les aspirations et choix de chacun des Résidents, favorise les temps d'accompagnement, diversifiés en individuel et en collectif. En lien avec le rythme des tâches quotidiennes au sein du Foyer de Vie, les Professionnels favorisent des apprentissages pour rechercher l'autonomie des personnes, maintenir les acquis et répondre aux objectifs des projets individualisés des Résidents.

### III/ B - Le public accueilli



**17** personnes sont sur liste d'attente pour le Foyer de Vie Kerlorson.

### III/ C- L'accompagnement prodigué

Dès l'admission, les Professionnels recueillent les attentes et besoins du Résident et évaluent ses capacités d'autonomie. Le suivi s'effectue au foyer par des entretiens réguliers.

#### • Suivi santé et hygiène

12

Résidents ont un suivi régulier avec un médecin généraliste

4

Résidents ont un suivi pour une pathologie chronique (diabète, BPCO)

9

Résidents ont un suivi dentaire

6

Résidents ont un suivi et une aide pour l'hygiène corporelle par le Foyer de Vie\*

\*2 Résidents ont un suivi spécifique autour de l'hygiène corporelle par un SIAAD



Résidents suivis régulièrement en psychiatrie \*



Résidents ont un suivi pédicure/podologue



Résidents ont un suivi ophtalmologique



Jours d'hospitalisation cumulés en 2022



Journées d'activités cumulés en 2022

**Au cours de l'année 2021, on relevait 100 jours d'hospitalisation cumulés. En 2022, le taux d'hospitalisation a diminué de 53%**

### ● Suivi des soins en psychiatrie

Les relations avec le CMP sont de plus en plus complexe : difficultés d'accès aux hospitalisations, absence de synthèse, diminution importante des traitements.

•



### ● Suivi psychologique

**9** résidents sont en demande d'un suivi psychologique régulier.

### ● Vie quotidienne

Les Résidents sont accompagnés à tout moment de la journée et selon leur besoin et leur souhait : **les repas, la prise de médicaments, l'accompagnement à la toilette, à l'habillage, l'accompagnement à l'entretien de la chambre, du linge, l'accompagnement aux rendez-vous (médicaux, administratifs), le développement et la création d'activités, les sorties, la rencontre avec les Aidants, la présence, l'écoute et la réassurance au quotidien en fonction de la situation psychique de la personne**

### ● Les projets des personnes accueillies

**100%** des personnes sont dans une dynamique de **projet individualisé**. **6 projets individualisés** ont été signés au cours de l'année 2022

La relation avec les aidants, familles et amis est favorisée. **Les choix de la personne sont respectés** dans le cadre de la vie collective au sein du Foyer de Vie.

**12 résidents ont signé une convention de partenariat avec les Aidants** et/ou ont reconnu une personne de confiance.

Les Résidents participent à la vie du Foyer de Vie **et sont acteurs du quotidien, développant et maintenant les acquis d'autonomie.**

\*11 résidents suivis par le CMP de St-Jacques de la lande - secteur G09, 10 résidents sont suivis par un Médecin Psychiatre du CHGR, 2 résidents sont suivis par un Médecin Psychiatre en dehors du CHGR, dont un Psychiatre libéral.

## ● Vie quotidienne

Les résidents sont accompagnés tout au long de la journée, et selon leurs besoins et leurs souhaits pour, notamment :

- les repas
- la prise de médicaments
- l'accompagnement à la toilette, à l'habillage
- l'accompagnement à l'entretien de la chambre, du linge
- l'accompagnement aux rendez-vous (médicaux, administratifs)
- le développement et la création d'activités, de sorties
- la rencontre avec les Aidants
- la présence, l'écoute et la réassurance au quotidien, en fonction de la situation psychique de la personne.

## ● L'accompagnement du Psychologue sur le Foyer de Vie

Un Psychologue est présent à hauteur de 0.25 ETP pour le Foyer de Vie.

Ce temps de travail s'organise autour de deux modalités d'interventions : l'une en direction des résidents, par la possibilité d'entretiens et suivis psychologiques, la seconde au sein et de l'équipe.

En 2022, la Psychologue a pu rencontrer en entretien 6 des 12 résidents. 4 s'inscrivent dans un suivi psychologique régulier, les 2 autres sollicitent au besoin.

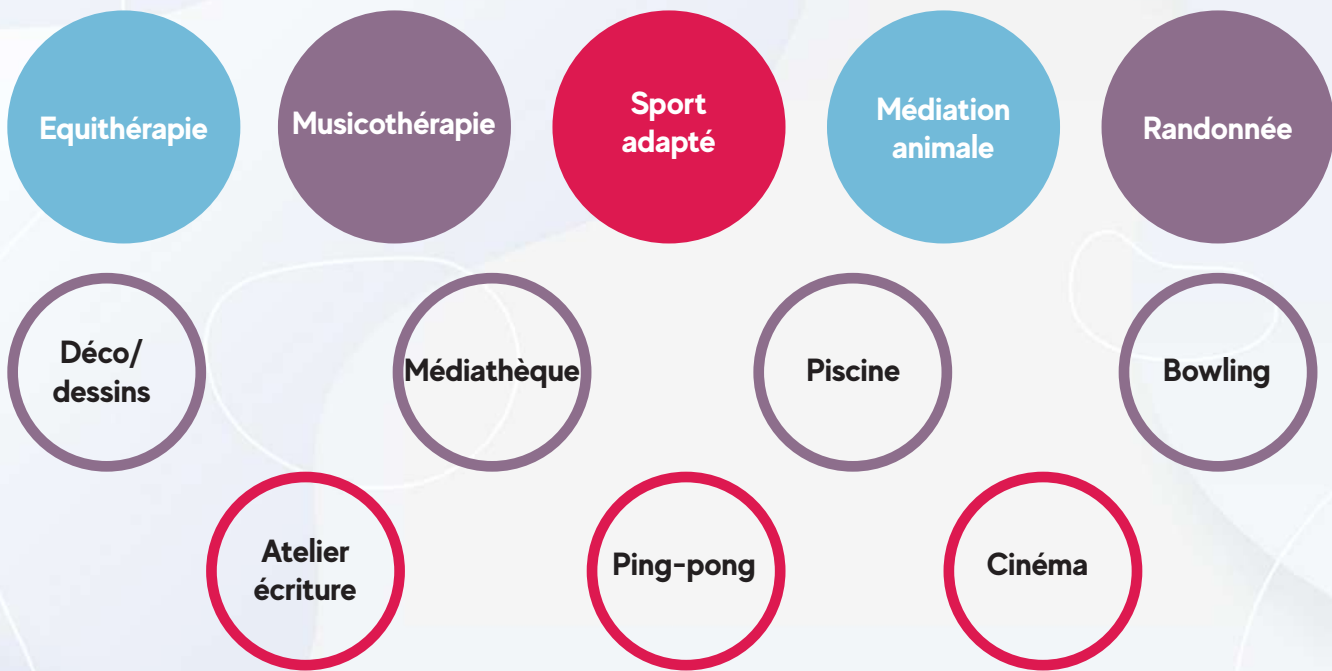
Ce sont ainsi 104 entretiens psychologiques qui ont été réalisés pour les résidents du Foyer de Vie, avec de grandes variabilités selon les résidents, cette année.

La participation du Psychologue au travail d'équipe favorise la compréhension des dynamiques psychiques des résidents et permet de prendre en compte leur singularité pour l'adaptation des accompagnements du quotidien. Deux temps d'échanges cliniques ont pu être proposés à l'équipe du Foyer de Vie.





• Activités proposées par le Foyer de Vie en 2022



D'autres ateliers sont également proposés : écriture, yoga, méditation, initiation danse bretonne ...

Des sorties sont organisées en fonction des événements : Tour de France, match de foot au Roazhon Park, exposition à la Gacilly, Festival de musique (Myhtos, Jazz, ...), sortie au Zoo ou à l'aquarium, marchés, illuminations de Noël, journée à la plage...

**2 Mini-séjours** de 3 jours et 2 nuits ont été organisés du 8 au 10 juin 2022 et du 20 au 22 septembre 2022.  
(Relais de l'océan - Quiberon)



### III/ D- Ressources à disposition du Foyer de Vie

#### ● L'équipe salariée

Type de Professionnel	ETP
Cheffe de service	0,7 ETP
Psychologue	0,25 ETP
Maître de Maison	1 ETP
Educateur spécialisé	3 ETP
Aide Médico-Psychologique	6 ETP
Veilleur de nuit Aide Médico-Psychologique	2 ETP

L'équipe de Professionnels a connu 6 départs de salariés en CDI et 6 arrivées de salariés en CDI en 2022.

Réunions d'équipe : **1/semaine**

Analyse de la pratique professionnelle : **1/mois**

#### ● Véhicules

- 1 véhicule léger et un minibus

#### ● Bâtiment du Foyer de Vie Kerlorson

2 « villas » accueillent les 12 Résidents. Dans chaque « Villa », on retrouve :

- 6 chambres avec terrasse et salle de bain privative
- 1 salon
- 1 salon d'accueil
- 1 cuisine
- 1 salle à manger
- 1 local de rangement
- 1 lingerie

# IV/ L'Habitat Inclusif «Ty Armor» à Rennes

## IV/ A-Définition et objectifs

6

Résidents



1

Professionnelle



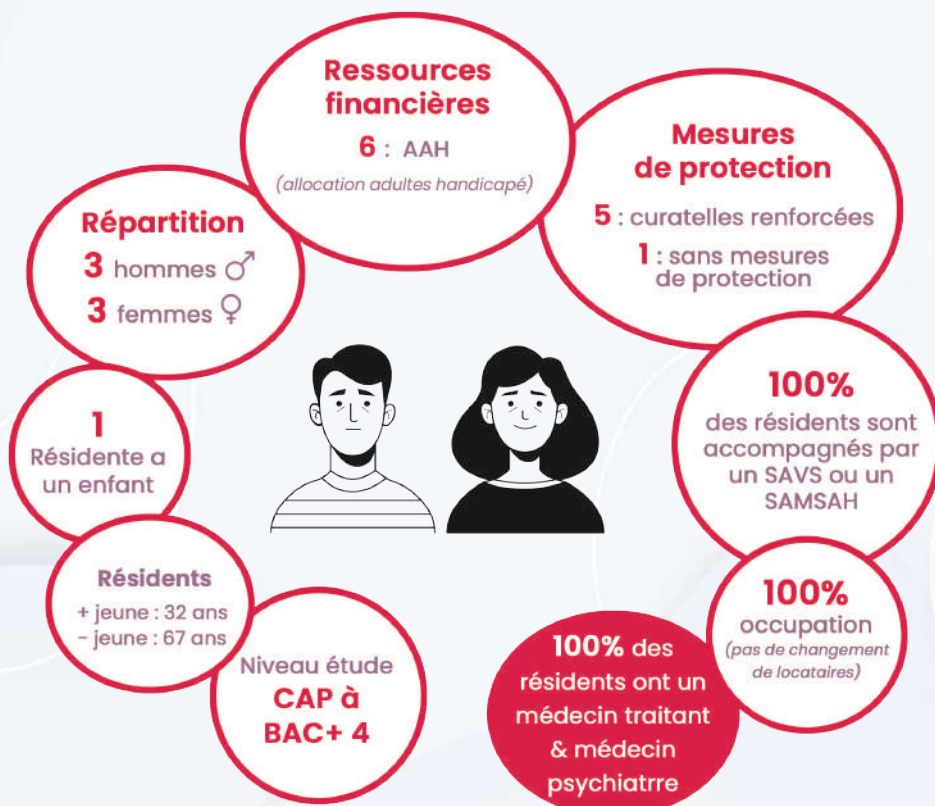
\* chiffres au 31/12/2022

L'Habitat Inclusif « Ty Armor » offre à 6 personnes, originaires d'Ille-et-Vilaine, en situation de précarité ou d'exclusion et ayant un handicap psychique avéré, la possibilité de se loger, dans un cadre de vie semi-collectif. Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Espoir 35 a ouvert l'Habitat Inclusif « Ty Armor » en juillet 2016 avec 6 appartements neufs de 30 m<sup>2</sup>. La présence d'un Professionnel permet aux Résidents de se sentir en sécurité et leur permet de participer à des activités collectives. Sa situation, proche du centre-ville, offre un cadre de vie agréable grâce à la proximité de divers services : commerces (superette, pharmacie, boulangerie, presse...), arrêts de bus, maison de quartier proposant diverses activités.

L'Habitat Inclusif « Ty Armor » propose aux Résidents, un suivi social ou médico-social assuré par le SAVS ou le SAMSAH. Il a pour mission de :

- Proposer aux personnes en situation de handicap psychique, **un logement durable et sécurisé**.
- Favoriser la vie en **semi-collectivité**, tout en préservant l'intimité, afin de restaurer le lien social.
- Maintenir, apprendre, réapprendre ou développer la capacité à **maîtriser l'ensemble des gestes de la vie quotidienne**.
- Garantir la **mise en place d'actions préventives ou curatives** dans le domaine de la santé.
- Un suivi **social ou médico-social** assuré par le SAVS ou le SAMSAH.

## IV/ B- Le public accueilli



## IV/ C- L'accompagnement réalisé

- Favoriser l'émergence de la **convivialité et la cohérence du groupe**
- Préparer avec le concours des locataires **un repas** le vendredi midi
- Proposer **des activités** au sein de l'Habitat Inclusif
- Veiller à **l'entretien du logement**, en impliquant le locataire, en proposant si besoin l'intervention d'une Auxiliaire à la Vie Sociale (AVS)
- Accompagner le locataire dans la réalisation des **actes de la vie quotidienne** et l'aider à développer des savoir-faire : courses, préparation des repas, entretien du linge, nettoyage des parties communes, etc
- **Etre à l'écoute du locataire**, être attentif à son état de santé et à son bien-être
- **Etre à l'écoute des Aidants**, veiller à l'harmonie des relations dans le respect de la Convention de Partenariat
- Favoriser la vie en bonne intelligence avec **le voisinage**
- 

Les Intervenants Sociaux du SAVS/SAMSAH d'Espoir 35 garantissent un **suivi individualisé** et offrent un **soutien aux locataires** pour les démarches liées **aux droits sociaux, aux besoins vitaux, au logement** et une coordination avec le secteur sanitaire.

Les locataires sont soutenus dans leurs démarches administratives, à la fois par les professionnels de «Ty Armor» et les professionnels du SAVS/SAMSAH.

### Les axes d'accompagnement sont les suivants :

- Soutien dans l'élaboration du dossier Maison Départementale des Personnes Handicapées pour le **renouvellement des droits** (AAH, carte d'invalidité...)
- Soutien dans les **demandes d'aide financière** (Aide sociale...).
- Soutien dans les **démarches administratives** (renouvellement CMU, ouverture de compte bancaire, lien avec le curateur, CPAM, etc.)

Convaincus de l'importance de la place des Aidants / Proches dans l'accompagnement des locataires des liens réguliers sont privilégiés, en accord avec chaque personne. Sur les 6 habitants de « Ty Armor », 4 ont signé une convention avec leur Aidant et ont désigné une personne de confiance.

L'accompagnement au soin et à la santé est primordial dans la recherche de l'autonomie, la stabilité des troubles et le bien être des personnes. Tous les locataires sont suivis pour leur santé psychique et somatique.

L'Habitat Inclusif favorise ces accompagnements en lien avec les partenaires SAVS, SAMSAH, infirmiers libéraux, Centre-Médico-Psychologique.

100%

des bénéficiaires ont un suivi avec un médecin traitant et un Médecin Psychiatre

47

journées d'hospitalisation cummulées pour 1 résident ( 16 jours + 31 jours)

### ● Temps d'échanges avec les résidents

Un temps d'échanges est organisé une fois par mois afin de recueillir les suggestions/propositions des résidents pour améliorer la qualité des accompagnements (idées de sorties, etc.)

### ● Activités proposées par l'Habitat Inclusif en 2022

Sortie au marché, randonnées, médiathèque, atelier cuisine, jeux de société, sorties au restaurant...

## IV/ D- Ressources à disposition de l'Habitat Inclusif

### \* L'équipe salariée

Type de Professionnel	ETP
Chef de service	0,15 ETP
Aide médico psychologique	0.5 ETP

### ● Véhicules

- 1 véhicule léger

### ● Bâtiment de l'habitat Inclusif Ty Armor

- 6 studios aménagés avec cuisine, salle de bain
- 1 cuisine partagée
- 1 salle à manger / salle d'activité
- 1 laverie et sanitaire commun
- 1 bureau professionnel

## VI/ Les lieux d'échanges interservices

L'association développe des lieux de parole et d'échanges professionnels structurés sur l'Association en complément des réunions de service et des temps de synthèse.

### VI/ A - Analyse de la pratique professionnelle

Depuis plusieurs années l'association a mis en place des temps d'analyse de la pratique professionnelle pour l'ensemble des salariés. Ces temps ont lieu chaque mois sur les différents sites de l'association. Ils demandent une présence obligatoire des professionnels et une organisation spécifique. Ils permettent d'éviter l'isolement des professionnels, de percevoir des signaux de difficultés pour des salariés et d'avoir un lieu de parole libre.

### VI/ B- Temps d'échanges clinique

Les temps d'échanges clinique ont pour objectif la formation et l'appropriation d'une démarche d'analyse de chaque situation. Cela s'appuie sur les apports et les compétences, de la Psychologue d'une part et de la Psychiatre d'autre part.

L'appropriation d'une démarche d'analyse d'une part, et les apports psychiatriques et psychologiques d'autre part, contribuent à mieux comprendre la situation du bénéficiaire et les raisons de la direction d'accompagnement.

# III/ Les Résidences Simone de Beauvoir, Ty Breizh, Kerlorson

## III/ A-Définition et objectifs

58

Résidents



12

Professionnelles



\* chiffres au 31/12/2022

Le dispositif « Résidence Accueil » est l'une des réponses des politiques sociales en matière de logement qui s'est développée à partir des années 2007 dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme expérimental destiné aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion, ayant un handicap psychique et disposant de faibles ressources issues pour l'essentiel de minima sociaux.

Ce dispositif offre la possibilité d'intégrer un logement privé dans un cadre semi-collectif et s'inscrit dans une logique de logement durable, sans limitation de durée.

La présence quotidienne de professionnels permet d'offrir un environnement sécurisant, d'assurer l'animation et la régulation de la vie de la Résidence et de favoriser l'intégration dans l'environnement social.

Les locataires de la Résidence Accueil bénéficient d'un accompagnement médico social assuré par un SAVS ou un SAMSAH.

Les Résidences sont situées à proximité des commerces, des centres-villes et des stations de bus.

### Espoir 35 à travers les Résidences Accueil se donne pour missions de :

- Proposer aux personnes en situation de handicap psychique, **un logement durable et sécurisé**
- Favoriser la vie **en semi-collectivité**, tout en préservant l'intimité afin de restaurer le lien social
- Maintenir, apprendre, ré-apprendre ou développer la capacité à maîtriser l'ensemble **des gestes de la vie quotidienne**
- Garantir la mise en place d'actions **préventives ou curatives** dans le domaine de la santé
- Proposer une **participation aux animations du SAVS et/ou du SAMSAH** de l'Association Espoir 35 et aux activités des partenaires pour tisser un lien avec l'extérieur.

### Missions des professionnels AMP :

- Favoriser l'émergence de la **convivialité du groupe et la cohérence du groupe**,
- Préparer avec le concours des Résidents **le déjeuner du lundi au vendredi**,
- **Proposer des activités** au sein de la Résidence,
- **Veiller à l'entretien du logement**, en impliquant le Résident, en proposant si besoin l'intervention d'une Auxiliaire à la Vie Sociale (AVS)
- Accompagner le Résident dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et l'aider à développer des savoirs-faire: courses, préparation des repas, entretien du linge, etc,
- **Être à l'écoute du Résident**, être attentif à son état de santé et son bien-être,
- **Être à l'écoute des Aidants**, veiller à l'harmonie des relations dans le respect de la convention de partenariat,
- Favoriser la vie en **bonne intelligence** avec le voisinage,
- Les intervenants sociaux du SAVS/ SAMSAH d'Espoir 35 se garantissent **un suivi individualisé et offrent un soutien** aux Résidents pour les démarches liées aux droits sociaux, aux besoins vitaux, au logement et une coordination avec le secteur sanitaire.

### III-B/ L'équipe de la Résidence «Kerlorson» à Noyal-Châtillon

Type de Professionnels	ETP
Chef de service	0.3 ETP
AMP	2,5 ETP
Veilleurs de nuit	2 ETP



Résidents



Femmes



Hommes

**12**

**Bénéficiaires sous curatelle renforcée**

**10**

**Bénéficiaires sans aucune protection**

**2**

**Bénéficiaires avec d'autres mesures**

**100%**

**Bénéficiaires ont un suivi SAVS ou SAMSAH**

### III-C/ L'équipe de la Résidence «Ty Breizh» à Vitré

Type de Professionnels	ETP
Chef de service	0.25 ETP
AMP	1,5 ETP



Résidents



Femmes



Hommes

**8**

**Bénéficiaires sous curatelle renforcée**

**6**

**Bénéficiaires sans aucune protection**

**64%**

**Bénéficiaires avec un suivi SAMSAH\***

\*5 Résidents ont une orientation SAVS, ils sont actuellement en liste d'attente au niveau du SAVS compétent sur le territoire

### III- D/ L'équipe de la Résidence «Simone de Beauvoir» à Rennes

Type de Professionnels	ETP
Chef de service	0.6 ETP
AMP	3 ETP



Résidents



Femmes



Hommes

11

Bénéficiaires sous  
curatelle renforcée

8

Bénéficiaires sans  
aucune protection

1

Bénéficiaire avec  
d'autres mesures

90%

Bénéficiaires avec  
un suivi SAVS

10%

Bénéficiaires avec  
un suivi SAMSAH

## Les Résidences *Accueil*



Résidence Ty Breizh



Résidence Simone de Beauvoir



Résidence Kerlorson



Part. 4

**RAPPORT**  
*Financier*

# COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le résultat comptable 2022 de l'ensemble des établissements de l'Association Espoir 35 présente un résultat excédentaire de 138 614 €.

Après l'incorporation totale des résultats antérieurs de + 88 230 €, d'après les notifications d'affectation, le résultat à affecter au titre de l'exercice 2022 est de + 226 844 €.

Faits marquants impactant l'exercice 2022 de façon transversale :

- La fin des mesures d'hygiène de l'épidémie Covid-19
- Fin du dispositif bien chez soi au 31/12/2022
- Suppression du versement de la prime pouvoir d'achat
- Optimisation des remboursements IJSS des arrêts maladie
- Diminution du recours aux CDD lié à l'absentéisme (notamment psychologue et psychiatre)
- Suppression des charges supplémentaires d'externalisation et de coût du remplacement lié au départ de la Responsable administrative et Financière
- Versement de l'indemnité conventionnelle des métiers socio-éducatifs en décembre (à effet rétroactif au 01/04/2022)

## REALISE 2022

	VA	GM	FDV	SAVS	SAMSAH	SEGE	SDB	TY BREIZH	RA KERLORSON	TY ARMOR	TOTAL
GRUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	920,62	2 799,36	81 532,36	57 465,68	46 927,60	45 073,71	25 130,89	20 965,30	21 082,04	1 909,05	303 826,61
GRUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL			578 778,44	959 587,99	1 017 669,62	419 821,28	156 484,74	73 029,13	233 776,23	26 752,29	3 465 899,72
GRUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	86 000,00	3 757,50	309 001,78	371 815,73	333 760,97	99 641,65	89 906,01	63 378,03	140 873,28	28 966,58	1 529 101,53
TOTAL DES DEPENSES	86 920,62	6 556,86	969 312,58	1 368 869,40	1 400 358,19	564 536,64	271 521,64	157 392,46	395 731,55	57 627,92	5 298 827,86
GRUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION			745 938,86	1 269 914,00	1 418 723,93		139 650,00	104 737,50	167 580,00	24 000,00	3 870 564,29
GRUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIVES A L'EXPLOITATION	86 000,00		255 295,16	92 900,60	1 388,00	54 703,79	109 997,99	89 207,47	209 209,49	44 928,00	1 435 964,50
GRUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	3 051,00	7 115,41	88 546,32	1 054,63	5 397,89	17 498,85			8 169,20	80,00	130 913,30
TOTAL DES PRODUITS	89 051,00	7 115,41	1 089 800,34	1 363 869,23	1 423 509,82	564 536,64	249 647,99	193 944,97	384 958,69	69 008,00	5 437 442,09
RESULTAT	2 130,38	558,55	120 487,76	25 000,17	25 151,63		21 873,65	36 553,51	10 772,86	11 380,08	138 614,23
Produits en atténuation			28 452,31	35 907,77	89 774,23						88 229,69
Résultat après compensation des faits	2 130,38	558,55	92 035,45	10 902,60	105 925,86		21 873,65	36 553,51	10 772,86	11 380,08	226 843,92
ASSOCIATIF	2 688,93			208 868,91				3 906,00		11 380,08	226 843,92
RESIDENCES				CPOM						HI	

## A/ Foyer de Vie – « Kerlorson »

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 120 488 € pour 2022 (6 899 € sur 2021). Il intègre une variation pour congés payés générant une charge de 1 409 € sur l'exercice.

Cet élément neutralisé, le résultat de l'exercice est excédentaire de 121 897 €.

Après l'incorporation des résultats antérieurs de -28 452 €, d'après la notification d'affectation, le résultat à affecter au titre de l'exercice 2022 est de +85 136 €.

LIBELLE	REALISE 2021	BP EXECUTOIRE 2022	REALISE 2022	ECART REALISE 2022/2021	ECART BP 2022/ REALISE 2022
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	80 152,18	103 402,00	81 532,36	1 380,18	- 21 869,64
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	532 520,79	548 809,00	578 778,44	46 257,65	29 969,44
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	198 171,72	217 563,00	309 001,78	110 830,06	91 438,78
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>810 844,69</b>	<b>869 774,00</b>	<b>969 312,58</b>	<b>158 467,89</b>	<b>99 538,58</b>
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	631 767,93	898 226,31	745 958,86	114 190,93	- 152 267,45
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	182 207,70	-	255 295,16	73 087,46	255 295,16
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	3 768,14	-	88 546,32	84 778,18	88 546,32
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>817 743,77</b>	<b>898 226,31</b>	<b>1 089 800,34</b>	<b>272 056,57</b>	<b>191 574,03</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>6 899,08</b>	<b>28 452,31</b>	<b>120 487,76</b>	<b>113 588,68</b>	<b>92 035,45</b>
Reprise Excédent / Déficit	-	- 28 452,31	- 28 452,31	- 28 452,31	-
<b>RESULTAT APRES REPRISE EXCEDENT / DEFICIT</b>	<b>6 899,08</b>	<b>0,00</b>	<b>92 035,45</b>	<b>85 136,37</b>	<b>92 035,45</b>

Le résultat excédentaire est principalement dû aux recettes issues de la facturation avec un taux d'occupation de 93.45 % en 2022 au lieu de 90 % prévu au budget exécutoire 2022. Le nombre de jours facturé en 2022 est de 4 110. Aussi, il est à noter que le dépassement des charges de personnel avec l'impact du Ségur aurait dû s'élever à 48 K€. Cette ligne budgétaire est en dépassement de 30 K€ soit 18 K€ moindre lié au non remplacement de la psychologue en arrêt maladie, le temps que le maintien de salaire soit effectif et de trouver une remplaçante.

Le dépassement de la ligne budgétaire des dépenses afférentes à la structure provient de la cession de la « Grande Maison » neutralisée par la constatation d'un produit de 85 K€ dans le Groupe 3 – « Produits financiers et produits non encaissables ». En retraitant cette opération comptable, le dépassement budgétaire des dépenses afférentes à la structure serait de 14 K€.

## B/ Habitat Inclusif « Ty Armor » à Rennes

Le résultat est excédentaire de 11 380 € pour 2022 (+5 200 € sur 2021). Il intègre une variation négative pour congés payés de -730 € sur l'exercice.

Cet élément neutralisé, le résultat est excédentaire de 10 650 €.

Taux d'occupation à 100%.

L'évaluation budgétaire incertaine des charges locatives de 758 € par mois constatées à 87.50 € par mois en 2022 permet de générer ce résultat excédentaire.

Malgré l'augmentation de financement de 4 000 € en 2022 suite à la signature de la convention, comme les années précédentes, l'AVP de 24 000 € ne couvre pas la totalité des charges de l'année et présente une insuffisance de financement de 6 908 €.

L'association fait en sorte que ces éléments puissent entrer dans le cadre budgétaire alloué. En réalité, les charges réelles de l'Habitat Inclusif Ty Armor s'élèvent à 57 628 €. La différence est supportée par Espoir 35 et les résidents par le paiement d'un loyer conséquent de 624 € mensuel.

LIBELLE	REALISE 2021	BP	REALISE 2022	ECART	ECART BP 2022/ REALISE 2022
		EXECUTOIRE 2022		REALISE 2022/2021	
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	2 510,82	3 089,00	1 909,05	- 601,77	- 1 179,95
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	28 166,55	20 379,00	26 752,29	- 1 414,26	6 373,29
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	29 050,68	41 460,00	28 966,58	- 84,10	- 12 493,42
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>59 728,05</b>	<b>64 928,00</b>	<b>57 627,92</b>	<b>- 2 100,13</b>	<b>- 7 300,08</b>
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	20 000,00	20 000,00	24 000,00	4 000,00	4 000,00
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	44 928,00	44 928,00	44 928,00	-	-
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	-	-	80,00	80,00	80,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>64 928,00</b>	<b>64 928,00</b>	<b>69 008,00</b>	<b>4 080,00</b>	<b>4 080,00</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>5 199,95</b>	<b>-</b>	<b>11 380,08</b>	<b>6 180,13</b>	<b>11 380,08</b>
Reprise Excédent / Déficit	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT APRES REPRISE EXCEDENT / DEFICIT</b>	<b>5 199,95</b>	<b>-</b>	<b>11 380,08</b>	<b>6 180,13</b>	<b>11 380,08</b>

## C/ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Le résultat comptable de l'exercice est déficitaire de 25 000 € pour 2022 (- 167 534 € sur 2021). Il intègre une variation négative pour congés payés de -2 114 € sur l'exercice.

Cet élément neutralisé, le résultat de l'exercice est déficitaire de 27 114 €.

Après l'incorporation des résultats antérieurs de +35 908 €, d'après la notification d'affectation, le résultat à affecter au titre de l'exercice 2022 est de +10 508 €.

LIBELLE	REALISE 2021	BP EXECUTOIRE 2022	REALISE 2022	ECART REALISE 2022/2021	ECART BP 2022/ REALISE 2022
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	54 976,15	66 308,52	57 465,68	2 489,53	- 8 842,84
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	924 447,52	856 176,22	959 593,83	35 146,31	103 417,61
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	406 953,42	383 338,55	371 809,89	- 35 143,53	- 11 526,68
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 386 377,09</b>	<b>1 305 821,29</b>	<b>1 388 869,40</b>	<b>2 492,31</b>	<b>83 048,11</b>
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 214 056,00	1 269 913,52	1 359 206,60	145 150,60	89 293,08
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	4 036,44	-	3 608,00	- 428,44	3 608,00
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	750,41	-	1 054,63	304,22	1 054,63
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 218 842,85</b>	<b>1 269 913,52</b>	<b>1 363 869,23</b>	<b>145 026,38</b>	<b>93 955,71</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>- 167 534,24</b>	<b>- 35 907,77</b>	<b>- 25 000,17</b>	<b>142 534,07</b>	<b>10 907,60</b>
Reprise Excédent / Déficit	66 754,00	35 907,77	35 907,77	- 30 846,23	-
<b>RESULTAT APRES REPRI SE EXCEDENT / DEFICIT</b>	<b>- 100 780,24</b>	<b>-</b>	<b>10 907,60</b>	<b>1 11 687,84</b>	<b>10 907,60</b>

Ce résultat excédentaire s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Le non remplacement de la psychologue en arrêt maladie, le temps que le maintien de salaire soit effectif et de trouver une remplaçante
- L'impact des frais de siège :
  - - Suppression des charges supplémentaires d'externalisation et de coût du remplacement lié au départ de la Responsable administrative et Financière
  - - Répartition arrêtée à 39.40 % en 2022 (46,20 % en 2021)

## D/ Service d'Accompagnement Médico - Social pour Adultes Handicapés

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 25 152 € pour 2022 (- 60 604 € en 2021). Il intègre une variation pour congés payés générant une charge de 124 € sur l'exercice.

Cet élément neutralisé, le résultat de l'exercice est excédentaire de 25 276 €.

Après l'incorporation des résultats antérieurs de +80 774 €, d'après la notification d'affectation, le résultat à affecter au titre de l'exercice 2022 est de +105 926 €.

LIBELLE	REALISE 2021	BP EXECUTOIRE 2022	REALISE 2022	ECART REALISE 2022/2021	ECART BP 2022/ REALISE 2022
GRUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	47 693,14	61 045,89	46 927,60	- 765,54	- 14 118,29
GRUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	918 248,06	1 018 727,56	1 017 669,62	99 421,56	- 1 057,94
GRUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	330 554,99	355 830,41	335 760,97	5 205,98	- 20 069,44
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 296 496,19</b>	<b>1 435 603,86</b>	<b>1 400 358,19</b>	<b>103 862,00</b>	<b>- 35 245,67</b>
GRUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 228 903,26	1 353 020,63	1 418 723,93	189 820,67	65 703,30
GRUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	1 889,00	1 809,00	1 388,00	- 501,00	- 421,00
GRUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	5 099,71	-	5 397,89	298,18	5 397,89
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 235 891,97</b>	<b>1 354 829,63</b>	<b>1 425 509,82</b>	<b>189 617,85</b>	<b>70 680,19</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>- 60 604,22</b>	<b>- 80 774,23</b>	<b>25 151,63</b>	<b>85 755,85</b>	<b>105 925,86</b>
Reprise Excédent / Déficit	100 216,03	80 774,23	80 774,23	- 19 441,80	-
<b>RESULTAT APRES REPRISE EXCEDENT / DEFICIT</b>	<b>39 611,81</b>	<b>-</b>	<b>105 925,86</b>	<b>66 314,05</b>	<b>105 925,86</b>

La variation non consommée du budget des dépenses afférentes à l'exploitation est essentiellement celle relative aux activités qui n'ont pu être effectuées suite à la reprise progressive des activités après à la crise sanitaire.

Aussi, le non remplacement de la psychiatre en arrêt maladie a permis de maintenir le budget des charges de personnel, le temps que le maintien de salaire soit effectif et de trouver un remplaçant.

L'application de l'indemnité Ségur et des métiers socio-éducatifs représente un surcoût en 2022 sur les dépenses de personnel de 95 885 €. Cependant, l'ARS a alloué au SAMSAH un crédit de 90 227 € pour financer ces charges supplémentaires. Le SAMSAH a dû absorber une insuffisance de financement liée à cette application conventionnelle de 5 658 €.

L'association sollicite auprès de l'ARS un crédit non reconductible de 5 658 € pour couvrir cette insuffisance de financement 2022 et souhaiterait que l'ARS se repositionne en 2023 sur les crédits alloués au SAMSAH permettant de couvrir ces charges.

## E/ Siège

Le montant total des dépenses des frais de siège en 2022 est de 564 537 € (629 846 € en 2021).

Le montant total des frais de siège à répartir sur l'ensemble des établissements de l'Association pour l'exercice 2022 s'élève à 523 728 € (558 642 € en 2021).

La répartition des frais de siège a été appliquée sur les établissements d'après la notification du budget exécutoire du siège par le Conseil département, à savoir :

- SAVS 39,40 % (206 349 €)
- Foyer de vie 18,50 % (96 890 €)
- SAMSAH 40,00 % (209 491 €)

LIBELLE	REALISE 2021	BP EXECUTOIRE 2022	REALISE 2022	ECART REALISE 2022/2021	ECART BP 2022/ REALISE 2022
GRUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	63 300,80	45 013,42	45 073,71	- 18 227,09	60,29
GRUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	466 659,13	420 018,11	421 331,33	- 45 327,80	1 313,22
GRUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	99 885,78	148 561,87	98 131,60	- 1 754,18	- 50 430,27
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>629 845,71</b>	<b>613 593,40</b>	<b>564 536,64</b>	<b>- 65 309,07</b>	<b>- 49 056,76</b>
GRUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	-	-	-	-	-
GRUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	613 681,80	613 593,40	546 526,50	- 67 155,30	- 67 066,90
GRUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	16 163,91	-	18 010,14	1 846,23	18 010,14
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>629 845,71</b>	<b>613 593,40</b>	<b>564 536,64</b>	<b>- 65 309,07</b>	<b>- 49 056,76</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Reprise Excédent / Déficit	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT APRES REPRISE EXCEDENT / DEFICIT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## F/ Résidence Accueil « Simone de Beauvoir »

Le résultat comptable de l'exercice est déficitaire de 21 874 € pour 2022 (- 2364 € sur 2021).

Taux d'occupation à 94 % (un logement est resté vacant pendant plus de 3 mois et autre logement pendant plus d'un mois).

LIBELLE	REALISE 2021	BP EXECUTOIRE 2022	REALISE 2022	ECART REALISE 2022/2021	ECART BP 2022/ REALISE 2022
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	24 683,51	27 974,00	25 130,89	487,38	- 2 843,11
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	139 319,02	131 015,00	158 484,74	17 185,72	25 469,74
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	79 915,73	89 419,00	89 906,01	9 990,28	487,01
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>243 898,26</b>	<b>248 408,00</b>	<b>271 521,64</b>	<b>27 623,38</b>	<b>23 113,64</b>
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	131 400,00	131 400,00	139 650,00	8 250,00	8 250,00
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	110 134,89	117 008,00	109 997,99	136,70	- 7 010,01
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>241 534,89</b>	<b>248 408,00</b>	<b>249 647,99</b>	<b>8 113,30</b>	<b>1 239,99</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>- 2 363,57</b>	<b>-</b>	<b>- 21 873,65</b>	<b>- 19 510,08</b>	<b>- 21 873,65</b>
Reprise Excédent / Déficit					
<b>RESULTAT APRES REPRISE EXCEDENT / DEFICIT</b>	<b>- 2 363,57</b>	<b>-</b>	<b>- 21 873,65</b>	<b>- 19 510,08</b>	<b>- 21 873,65</b>

Le résultat déficitaire s'explique d'une part par la charge supplémentaire liée à l'indemnité des métiers socio-éducatifs insuffisamment financée par la DDETS.

Pour compenser cette charge, seule une augmentation de la subvention de 1.50 € par place a été attribuée. Cette revalorisation de la dotation s'élève à 8 250 € alors que le coût réel en parallèle est de 12 246 € soit une insuffisance de financement de 3 996 €.

A savoir, cette insuffisance de financement se traduit sur une période de 9 mois en 2022 et sera par conséquent plus importante sur une année pleine en 2023.

D'autre part, la vétusté des logements ont nécessité une réfection pour 3 logements en 2022 représentant un coût global de 12 653 €.

## G/ Résidence Accueil « Ty Breizh »

Le résultat est excédentaire de 36 553 € pour 2022 (+16 318 € sur 2021).

Taux d'occupation à 97% (un logement est resté vacant pendant 4 mois)

LIBELLE	REALISE 2021	BP EXECUTOIRE 2022	REALISE 2022	ECART REALISE 2022/2021	ECART BP 2022/ REALISE 2022
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	20 040,77	36 404,00	20 985,30	944,53	- 15 418,70
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	53 547,17	63 496,00	73 029,13	19 481,96	9 533,13
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	61 226,41	90 810,00	63 378,03	2 151,62	- 27 431,97
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>134 814,35</b>	<b>190 710,00</b>	<b>157 392,46</b>	<b>22 578,11</b>	<b>- 33 317,54</b>
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	84 863,00	98 550,00	104 737,50	19 874,50	6 187,50
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	66 214,17	92 160,00	89 207,47	22 993,30	- 2 952,53
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	54,93	-	-	54,93	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>151 132,10</b>	<b>190 710,00</b>	<b>193 944,97</b>	<b>42 812,87</b>	<b>3 234,97</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>16 317,75</b>	<b>-</b>	<b>36 552,51</b>	<b>20 234,76</b>	<b>36 552,51</b>
Reprise Excédent / Déficit					
<b>RESULTAT APRES REPRISE EXCEDENT / DEFICIT</b>	<b>16 317,75</b>	<b>-</b>	<b>36 552,51</b>	<b>20 234,76</b>	<b>36 552,51</b>

Le résultat excédentaire s'explique par l'effet année pleine de l'augmentation de la capacité de la résidence et l'ajustement du loyer sur le coût de revient réel.

D'autre part, il convient de prendre en compte la charge supplémentaire liée à l'indemnité des métiers socio-éducatifs insuffisamment financée par la DDETS.

Pour compenser cette charge, seule une augmentation de la subvention de 1.50 € par place a été attribuée. Cette revalorisation de la dotation s'élève à 6 187,50 € alors que le coût réel en parallèle est de 9 989 € soit une insuffisance de financement de 3 802 €.

A savoir, cette insuffisance de financement se traduit sur une période de 9 mois en 2022 et sera par conséquent plus importante sur une année pleine en 2023.

## H/ Résidence Accueil « Kerlorson »

Le résultat comptable de l'exercice est déficitaire de 10 773 € pour 2022 (- 3 213 € € sur 2021)

Taux d'occupation à 99,74%

LIBELLE	REALISE 2021	BP EXECUTOIRE 2022	REALISE 2022	ECART REALISE 2022/2021	ECART BP 2022/ REALISE 2022
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	7 786,49	43 586,00	21 082,04	13 295,55	- 22 503,96
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	201 519,67	143 123,00	233 776,23	32 256,56	90 653,23
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	138 433,26	150 642,00	140 873,28	2 440,02	- 9 768,72
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>347 739,42</b>	<b>337 351,00</b>	<b>395 731,55</b>	<b>47 992,13</b>	<b>58 380,55</b>
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	157 680,00	157 680,00	167 580,00	9 900,00	9 900,00
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	179 672,33	179 671,00	209 209,49	29 537,16	29 538,49
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	7 174,54	-	8 169,20	994,66	8 169,20
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>344 526,87</b>	<b>337 351,00</b>	<b>384 958,69</b>	<b>40 431,82</b>	<b>47 607,69</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>- 3 212,55</b>	<b>-</b>	<b>- 10 772,86</b>	<b>- 7 560,31</b>	<b>- 10 772,86</b>
Reprise Excédent / Déficit	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT APRES REPRISE EXCEDENT / DEFICIT</b>	<b>- 3 212,55</b>	<b>-</b>	<b>- 10 772,86</b>	<b>- 7 560,31</b>	<b>- 10 772,86</b>

Le résultat déficitaire s'explique d'une part par la charge supplémentaire liée à l'indemnité des métiers socio-éducatifs insuffisamment financée par la DDETS.

Pour compenser cette charge, seule une augmentation de la subvention de 1.50 € par place a été attribuée. Cette revalorisation de la dotation s'élève à 9 900 € alors que le coût réel en parallèle est de 15 027 € soit une insuffisance de financement de 5 127 €.

A savoir, cette insuffisance de financement se traduit sur une période de 9 mois en 2022 et sera par conséquent plus importante sur une année pleine en 2023.

D'autre part, la configuration des locaux sur le village de Kerlorson impose le classement de la résidence en ERP, ce qui amène l'Association à avoir recours au gardiennage. Ce classement en ERP implique un surcoût de près de 80000 € en charge de personnel.

A titre exceptionnel, l'Association Espoir 35 développement a attribué en 2022 une subvention de 30 000 € pour atténuer le déficit de la Résidence.

## I/ Financement de l'indemnité des métiers socio-éducatifs (DDETS)

Les excédents dégagés sur les résidences émanent des produits liés aux paiements des loyers par les résidents. Ces excédents ont pour unique but de pallier la vacance et la réfection des logements.

Malheureusement, au détriment des résidents, ces excédents sont amoindris par l'absorption de l'indemnité des métiers socio-éducatifs non financés par la DDETS.

L'association sollicite donc la DDETS pour la revalorisation de la subvention à hauteur de l'insuffisance de financement constatée sur 2022 et à venir sur 2023, à savoir :

Pour l'année 2022, un total de 12 924 € :

- Résidence Simone de Beauvoir : 3 996 €
- Résidence Ty Breizh : 3 802 €
- Résidence Kerlorson : 5 127 €

Pour l'année 2023, en effet année pleine, un total de 17 232 € :

- Résidence Simone de Beauvoir : 5 328€
- Résidence Ty Breizh: 5 069 €
- Résidence Kerlorson : 6 836 €

# Remerciements



- Au **Conseil Départemental**,
- À l'**Agence Régionale de Santé**,
- À la **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités** pour leur précieuse contribution au financement du fonctionnement de nos Etablissements et des Services
- Aux **baillleurs sociaux** : NEOTOA, Aiguillon Construction, La Rance pour leur accompagnement dans la réalisation de nos projets immobiliers
- À tous les **Bénévoles** actifs pour leur engagement
- Aux **Professionnels** de l'Association en les assurant de notre soutien dans l'exercice de leurs missions auprès de nos Bénéficiaires
- À l'ensemble de l'**équipe de Direction**
- À tous les **Administrateurs** pour leur participation active à nos réflexions et à nos travaux
- À tous les **Bénéficiaires, à leurs familles, à leurs proches aidants** pour leur confiance.



# Lexique

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

**DDETS** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

**CHGR** : Centre Hospitalier Guillaume Regnier

**ALFADI** : ALFADI est une association loi 1901 qui défend le droit au logement pour tous, située à Rennes.

**MDPH** : Maison Départementale pour les Personnes en situation de Handicap

**CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

**MDU** : Maison des Usagers

**PTSM** : Projet Territorial de Santé Mentale.

**SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Sociale pour Adultes Handicapés

**SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

**Réseau GRAAL** : Groupe de Recherches et d'Actions des Associations Locales

**CLIC** : Centres Locaux d'Information et de Coordination

**MAIA** : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

**GEM** : Groupe d'Entraide Mutuelle

**SIAO** : Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation

**GCSMS** : Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale

**LADAPT** : Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique du Travail

**UNAFAM** : Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques.

**ATI** : Association chargée de la protection juridique des majeurs

**URIOPSS** : Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux







# Espoir 35

Services, Logement, Activités

2 RUE MATHURIN MEHEUT  
35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE  
02 57 87 29 04 - [contact@espoir35.fr](mailto:contact@espoir35.fr)  
[www.espoir35.fr](http://www.espoir35.fr)